

SEANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2004

Président : M. Marc GUILLERMIN
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Dominique ZEHFUS
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, M. Henri IMHOF,
Mme Andrée JELK-PEILA

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Martine DEGLI AGOSTI, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Pierre JAQUET, Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusées : Mmes Mariefrance DANCET, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
MM. François LANCE et François BAERTSCHI,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Mme Piera ROUGE-LUETTO
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2004
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 4 mars 2004 – Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**
Commission des finances et logement – Séance du 17 mars 2004 – Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
 - a) Groupe des Esserts – Travaux de rénovation des immeubles :
 - chemin des Esserts 10-12 et 14-16
 - avenue Louis-Bertrand 17-19 / 21-23 et 25Crédit d'investissement (Fr. 4'965'000.--) **p. 267 Arrêté**
 - b) Présentation par la Régie Brun de la méthode de calcul de l'adaptation des loyers pour le groupe des Esserts suite aux travaux de rénovation **p. 270 Information**

Séance ordinaire du 29 avril 2004

- 8) **Commission des travaux et constructions – Séances des 5 mai, 2 octobre 2003 et 8 avril 2004 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
Commission de l'environnement – Séance du 18 mars 2004 – Rapporteur : M. Alain BOSSHARD
Commission des finances – Séance du 19 avril 2004 – Rapporteur : Mme Martine CASUTT
 Aménagement d'un espace public et de détente au chemin Champs-Gottreux - Crédit d'investissement (Fr. 140'000.--) **p. 273 Arrêté**
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 8 avril 2004 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
 a) Remise en état de la salle de gymnastique de l'école En Sauvay
 Crédit d'investissement (Fr. 570'000.--) **p. 278 Arrêté**
 b) Divers
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 7 avril 2004 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
 a) La Chapelle-les-Sciers – Déclassement de la zone agricole **p. 280 Arrêté**
 b) Projet de résolution pour l'aménagement du périmètre de centralité la Chapelle-les-Sciers **p. 283 Résolution**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 19 novembre 2001 et 7 avril 2004 – Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
 Périmètre d'aménagement coordonné de la Chapelle **p. 288 Information**
- 12) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séance du 15 mars 2004 – Rapporteur : M. Fabrice BADET**
 a) Affichage sur la commune – Point de la situation **p. 291 Information**
 b) Modifications à apporter au règlement du Conseil municipal **p. 291 Arrêté**
 c) Proposition de diminution du nombre de bureaux de vote sur la commune dès 2005 **p. 292 Vote**
 d) Journal Le Lancéen – Suite de la discussion **p. 293 Information**
- 13) **Commission de l'environnement – Séance du 18 mars 2004 – Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**
 a) Aménagement du parc Navazza **p. 294 Information**
 b) Divers
- 14) **Commission de la culture – Séance du 29 mars 2004 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
 a) Audition de M. Roberto Sawicki, directeur de l'Orchestre de Lancy-Genève **p. 294 Information**
 b) Présentation du programme des activités à la Villa Bernasconi **p. 295 Information**
 c) Propositions d'un concept d'affichage pour les activités culturelles sur la commune **p. 297 Information**
 d) Divers
- 15) **Commission de la sécurité – Séance du 5 avril 2004 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
 a) Audition des représentants de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Lancy **p. 298 Information**
 b) Divers
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 300**
- 17) Questions du public **p. 304**

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. GUILLERMIN : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance plénière du Conseil municipal. Je salue les autorités administratives, Mme de Garrini, toujours fidèle au poste, Mme Augsburgger, M. Breda et M. Andrey.

Je dois vous lire un courrier du 26 mars 2004 de M. Vincent Bernasconi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, C'est après avoir longuement réfléchi et avec un regret certain que je vous annonce, avec effet immédiat, ma démission du Conseil municipal de Lancy.

J'ai constaté en effet que je n'arrive plus aujourd'hui à exercer mes activités professionnelles, para-professionnelles et municipales avec l'exigence et la perfection qu'elles impliquent.

J'éprouve donc depuis quelques temps un sentiment de travail mal accompli, ce que je ne peux accepter, tant à l'égard de mes clients, de mes électeurs, qu'à l'égard de toute personne ayant porté sa confiance en moi.

Soyez toutefois certains que par-dessus tout j'aime Lancy et les Lancéens et j'espère que les liens qui m'attachent à la Commune perdureront au travers de diverses associations ou fondations auxquelles j'appartiens, telles que les Sauveteurs ou plus humblement et humainement, la Fondation Clair-Bois et la Fondation Trajets qui toutes deux ont, dès leur origine, noué une relation profonde avec la Commune.

Vous remerciant de respecter ma décision, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments amicaux ».

1. PRESTATION DE SERMENT DE MME PIERA ROUGE-LUETTO

M. GUILLERMIN : Je vous prie de bien vouloir vous lever. Je vous donne lecture du texte de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

Mme ROUGE : Je le jure.

M. GUILLERMIN : Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue.

M. FAVRE : L'arrivée de Mme Rouge au sein de ce Conseil entraîne quelques modifications de notre représentation au sein des commissions. A cet effet :

- M. Marc Guillermin remplacera M. Bernasconi à la Commission des finances.
- Mme Piera Rouge remplacera M. Bernasconi à la Commission de la culture, et M. Guillermin à la Commission de l'environnement.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme JELK-PEILA : Pour le point 11), je rapporterai la séance du 19 novembre 2001, et M. Volery rapportera la séance du 7 avril.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. GUILLERMIN : L'ordre du jour est accepté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2004

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à son auteur.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GUILLERMIN : J'en ai une qui est douloureuse, je vais réitérer notre sympathie à M. Zehfus qui a perdu récemment son père. Je pense que tout le Conseil est solidaire.

J'ai une bonne nouvelle qui concerne la course à pied de Bernex. Une délégation de Conseillers municipaux, encore très active, a représenté la commune de Lancy avec succès. M. Dominique Zehfus a gagné la course, Mme Martine Casutt est montée sur le podium des dames à la 3ème place. MM. Karel Studer et Frédéric Progin ont participé avec succès à cette course. L'équipe de Lancy est arrivée 4ème au classement par équipe.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAS : Vous avez pu lire récemment dans la presse que le fonds d'équipement communal avait décidé, sur préavis de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, d'octroyer une subvention d'investissement de Fr. 5'000.-- par place de crèche créée. Cela signifie que, pour la crèche du Plateau, nous devrions obtenir la somme de Fr. 300'000.--. Les démarches seront évidemment effectuées pour obtenir une telle somme, qui annoncé à la Commission des travaux et constructions, servira en grande partie à couvrir le dépassement enregistré.

M. LANCE : J'ai quelques réponses à donner à des interventions du dernier Conseil municipal.

Tout d'abord une réponse à l'intervention de « *M. Aeschbacher concernant les naturalisations qui demandait le nombre de dossiers traités ainsi qu'une statistique des dossiers acceptés ou refusés pour l'année 2003.* »

J'aimerais préciser que ces statistiques sont publiées chaque année dans le compte rendu administratif qui vous est distribué durant l'année suivante.

Toutefois sans attendre ce compte rendu 2003, je suis en mesure de vous communiquer quelques chiffres en vous rappelant que le Conseil administratif ne prend pas de décisions sur des dossiers de naturalisations, mais est appelé à donner un préavis sur les candidatures que nous recevons du service des naturalisations. Je vous précise que le Conseil administratif délégué reçoit pour un entretien chaque

Séance ordinaire du 29 avril 2004

candidat de plus de 25 ans afin de connaître son parcours de vie et ses motivations profondes.

En 2003, le Conseil Administratif a délivré 56 (31) préavis municipaux à des candidats étrangers âgés de moins de 25 ans et 111 (60) à ceux âgés de plus de 25 ans. Aucun préavis négatif n'a été émis sur la base des dossiers transmis par le service des naturalisations.

Je suis prêt à reprendre d'une manière approfondie ces chiffres en commission de l'administration.

Ensuite un élément de réponse à une intervention de « *M. Page concernant des panneaux situés sur la route de Chancy, vers l'école du Petit-Lancy. Il s'agit de panneaux-vitrines.* »

Je partage votre analyse sur le panneau d'affichage en question et l'image que cela peut donner de la commune !

Les vitrines en question sont réservées à des associations culturelles de la commune qui ont la possibilité de demander à la mairie d'apposer des affiches pour leurs activités. Dans ce type de vitrine, les affiches doivent être apposées au moyen d'aimant. Il est vrai que l'affiche en question avait été collée à l'époque et était restée comme telle. En même temps que le nouveau concept d'affichage de la SGA, nous sommes en train de réfléchir pour mettre en place des procédures pour la mise en place de l'affichage culturel et des événements se produisant sur la commune, afin que chaque panneau soit suivi régulièrement par une personne attitrée.

Ensuite une réponse à une nouvelle intervention de M. Aeschbacher. Si vous le permettez, je reprendrai point par point l'intervention de M. Aeschbacher en essayant de donner des réponses à ces points.

Je cite M. AESCHBACHER : « *Lancy-Los Angeles* » ou devrais-je plutôt dire *Lancy-Los Diabolos*. En effet, comparer Sharon à Ben Laden, Blocher à Hitler pour ne citer que deux amalgames simplistes relevés lors de la visite de l'exposition actuelle à la Villa Bernasconi et ce parmi tant d'autres.

Sans vouloir aborder le sujet purement culturel et la qualité ou non de cette exposition, je suis quand même perplexe sur les propos affichés, sur les documents mis à la libre disposition du public ainsi que sur la désinvolture des organisateurs. »

Je tiens à rappeler que l'exposition avait pour but d'accueillir les travaux de fin d'étude des étudiants en graphisme de l'Ecole d'Arts Appliqués de Genève.

Invités par le service culturel de Lancy, les étudiants en section graphisme de l'Ecole d'Arts Appliqués de Genève ont réalisé leurs travaux de fin d'étude autour du thème de l'ange. L'exposition Lancy-Los Angeles soulignait également l'entrée en vigueur du nouveau règlement suisse décidé en juin 2000 et qui raccourcit la durée de formation de 4 à 3 ans après l'année préparatoire. C'est donc une première volée de CFC en 3 ans qui termine cette année avec les dernières classes du cursus long habituel. L'examen de CFC, réduit à une semaine, évalue les compétences en technique et exécution des candidats. C'est pourquoi les enseignants leur proposent de mettre en pratique leurs capacités de conception dans un travail d'envergure qui se déroule avant les examens.

La proposition du service culturel de travailler autour du thème des anges a donc donné le coup d'envoi à cette nouvelle forme d'évaluation. Ce travail permet aux étudiants de participer au prochain concours pour le prix d'encouragement.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Chacun s'est emparé du sujet avec enthousiasme et beaucoup de liberté, révélant un esprit créatif et un désir de pratique artistique dégagée des contraintes commerciales. Peut-être était-ce l'occasion également de découvrir de nouvelles applications à leurs techniques.

En janvier, les étudiants ont présenté leurs projets, réalisés et exposés en fonction des espaces choisis à la villa Bernasconi, puis défendus dans le courant mars !

« Je cite à nouveau M. Aeschbacher : « *Propos affichés - A une époque où l'on cherche à développer, au sein de notre Etat, le respect d'autrui et où l'on s'attaque à juste titre au racisme, à l'antisémitisme, et au terrorisme, il me semble pour le moins étonnant d'autoriser de tels propos dans une exposition soutenue par la commune et, qui plus est, dans un lieu mis à disposition par cette dernière.* »

Vous faites allusion à un travail d'un étudiant qui a prélevé dans des journaux des titres de presse relatant l'actualité souvent dramatique que nous vivons aujourd'hui, qui les a assemblés selon sa perception de l'actualité, les a collés sur une paroi, en tentant de faire passer un message de paix, comme par exemple : Ben Laden et Ariel Sharon main dans la main, Il ne s'agit ni de racisme, ni d'antisémitisme !!!! Je pense qu'à 20 ans, un jeune a le droit d'être utopique et de rêver à un monde meilleur !

Prochaine remarque de M. Aeschbacher : « *Est-il normal, même si cela à été certainement élaboré sous forme de boutade, de distribuer des tracts d'une pseudo secte, alors que l'on sait les ravages que ces dernières provoquent dans notre société et que l'Etat s'est attaqué dernièrement à ce problème.* »

Ces tracts étaient effectivement des faux et faisaient partie du travail des étudiants. Les concepts de ces travaux étaient expliqués dans les fiches d'accompagnement. Personnellement, je pense qu'il est rassurant que des jeunes de 20 ans soient parfaitement conscients des dangers de ces sectes et soient capables de prendre leurs méthodes en dérision !

Prochaine intervention : « *Est-il normal de laisser, quasiment en libre service, du matériel coûteux, tels des ordinateurs, sans aucun contrôle ni aucune mesure de sécurité. J'en ai pour preuve l'ordinateur déposé dans la cave de la maison Bernasconi.* »

Les ordinateurs entreposés à la villa pendant l'exposition étaient tous propriétés des élèves, donc sous leurs responsabilités ! La Ville de Lancy n'a payé pour cette exposition que les frais concernant le matériel restant à la villa, soit les supports et tables réutilisables à d'autres occasions. Le coût de ce matériel se montait à environ Fr. 1'500.--.

En conclusion, M. Aeschbacher dit ceci : « *Je souhaiterais donc qu'à l'avenir, les deux déléguées à la culture fassent preuve de plus de professionnalisme, et de respect des biens et des personnes lors du choix des expositions prévues à la Villa Benasconi.* »

Je peux vous assurer que nos deux déléguées à la culture font preuve d'un grand professionnalisme, d'un esprit d'ouverture et que j'apprécie personnellement la valeur de leur travail. Je regrette que vous puissiez, en tant que Conseiller municipal, remettre en cause publiquement la valeur du travail de collaborateurs de la commune de Lancy !

Séance ordinaire du 29 avril 2004

J'ai une réponse à l'intervention de M. Augsburger sur le même sujet. Je citerai également point par point ses interventions.

« Une fois de plus la culture est assassinée à Lancy, par un personnel peu scrupuleux de nous présenter une exposition d'une trentaine de rêveurs aux slogans gauchos et de piètre goût, accompagnés d'une notice explicative de 7 pages tout aussi navrantes. Nous ne pouvons plus parler d'élitisme, mais d'illettrisme, tout cela dans un nuage d'herbes malodorantes fumées par certains anges en mal de voyages. »

Je vous laisse l'entière responsabilité de vos propos concernant cette exposition et vous avez la liberté de le faire, mais malheureusement je constate, une nouvelle fois, que vous vous permettez de mettre en cause des collaborateurs de la mairie publiquement, ce qui est parfaitement inadmissible !

Autre point relevé par M. Augsburger - *« Pour rester sur ce chapitre, l'an passé, une troupe ayant logé tout l'été aux frais de la princesse à la villa Bernasconi, service de nettoyage et de blanchisserie compris, a présenté un spectacle de nus, essentiellement féminins, également d'un goût douteux, repris dans une émission télévisée du "Fond de la Corbeille" en septembre dernier, et il serait de bon augure que ces dames de la culture aient le courage de présenter ce reportage à ladite commission. »*

L'an dernier une troupe n'a pas logé tout l'été aux frais de la princesse, mais comme chaque été, le service culturel encourage une résidence au terme de laquelle un travail doit être présenté. Une collaboration avec le Festival de la Bâtie a permis d'accueillir Gilles Jobin et La Ribot, chorégraphes de renom. La Ville de Lancy a reçu en retour les événements suivants : la conférence de presse de La Bâtie, un débat public animé par Laurent Goumarre pour France Culture, la présentation de vidéos de La Ribot, danseuse et chorégraphe ainsi que deux soirées de projection de films.

Ces événements ont eu un grand retentissement médiatique qui a focalisé l'attention sur la Ville de Lancy comme lieu de culture vivante, inscrite dans une dynamique régionale !

Pour le problème de la lessive, nos déléguées ont communiqué le nom d'une personne que les résidents ont payé eux-mêmes !

Le spectacle de « nus essentiellement féminins et d'un goût douteux » n'a pas eu lieu à la villa mais au Centre d'Art Contemporain

Si le Fond de la corbeille a repris l'info, c'est que plusieurs émissions télé ont couvert l'événement, pour preuve de son envergure et que tous les médias ont couvert la présence extraordinaire des deux artistes, dont spécialement la collaboration entre Gilles Jobin et le Grand Théâtre !

Le service culturel n'a pas connaissance de cette émission du Fond de la Corbeille, mais peut à l'occasion la commenter en séance de commission à la lumière des autres émissions radios et télé relatant cet événement.

Prochain point, je cite M. Augsburger : *« Je reviens sur le logement de personnes à la villa Bernasconi, qui s'est répété au mois de janvier 2004 et qui est inadmissible. »*

Au mois de janvier 2004, il n'y a eu aucun logement d'artiste. Les traditionnelles Lectures en chambres ont été jouées fin janvier et ont fait l'objet de répétitions sur place, en soirée, puisque les lectures ont toujours lieu à 20h30 !

Un spectacle de la Compagnie 7273, était ensuite programmé début février, qui a nécessité des répétitions en soirée également !

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Pour répondre à la question des éclairages nocturnes, il ne faut pas oublier que le bureau de l'Orchestre de Lancy Genève est situé au premier étage de la villa et que M. Sawicki n'est pas tenu à un horaire. Il peut parfaitement occuper les locaux en soirée également.

Prochain point, je cite M. Augsburgers : *« Si l'on est incapable de faire fonctionner cette villa avec des activités culturelles durant toute l'année, qu'on la remette à disposition de la population pour des locations, puisque la demande est forte. Il serait d'ailleurs judicieux de le faire durant l'été, au lieu de loger aux frais de la population Lancéenne les petits copains des unes et des autres. »*

Concernant les petits copains, nous pouvons vous assurer que ni Mme Mamie, ni Mme Mariethoz ne connaissent personnellement les chorégraphes Gilles Jobin et La Ribot avant la résidence de l'été dernier organisée à la villa Bernasconi. Des liens d'amitié se sont effectivement noués à cette occasion.

Prochain point, je cite M. Augsburgers : *« Il est lamentable de devoir constater que la culture à Lancy ne soit représentée que par la Ferme de la Chapelle, la salle de la Plage à Marignac, l'Orchestre de Lancy et l'immense travail du groupe culturel de Lancy, dirigé par des bénévoles qui présentent de nombreux spectacles avec de petites subventions par rapport au budget annuel de ce dicastère. »*

Au sujet de cette remarque, je me permettrai de vous présenter un tableau qui vous récapitule l'offre culturelle sur la commune de Lancy. Ce tableau est encore provisoire, et il n'est pas exhaustif.

Tableau - Vous remarquerez que l'offre culturelle est variée et que les activités à la villa Bernasconi, basées sur une culture émergente, n'en représentent qu'une partie. Vous remarquerez également que quelques secteurs sont des activités municipalisées comme la galerie de la ferme de la chapelle, la bibliothèque, la villa Bernasconi ou les journées du livre.

Les autres activités souvent subventionnées sont organisées sous la responsabilité d'associations, de groupements ou de Fondations.

D'autres groupes sont subventionnés ponctuellement par la Ville de Lancy, comme par exemple l'ensemble vocal féminin Polymhia, qui se produisait samedi passé au collège de Saussure et qui fêtait ses 10 ans d'existence.

Vous évoquez les activités du Groupe Culturel et je partage entièrement votre avis concernant la qualité des spectacles organisés par M. et Mme Bovey. Il faut tout de même préciser que ce groupe bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 70'000.--, la subvention en faveur de l'orchestre de Lancy Genève s'élève à Fr. 60'000, et enfin, vous savez comme moi que le Centre Marignac est largement subventionné pour ses activités d'animations et culturelles.

Il est donc faux de dire que la culture n'est représentée que par la galerie de la Chapelle, la salle de la Plage qui je vous le rappelle dépend du Centre Marignac, l'Orchestre de Lancy et le Groupe culturel de Lancy ! »

En conclusion, je désire vous informer que le Conseil administratif tient à conserver la forme de gestion actuelle de la Villa Bernasconi, telle que nous la connaissons aujourd'hui et qui est issue, je vous le rappelle, d'une volonté du Conseil municipal de l'époque. D'autre part, le Conseil administratif soutient la programmation proposée par nos deux déléguées, en tentant de tenir compte des remarques constructives qui sont émises par les Conseillers municipaux ou d'autres personnes. Enfin le Conseil

Séance ordinaire du 29 avril 2004

administratif renouvelle son entière confiance aux déléguées à la culture en appréciant leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Si je peux me permettre, je vous rappelle tout de même le Festival de Mai au Parc qui aura lieu dans la campagne Bernasconi du 13 au 15 mai 2004 et qui est organisé par notre service culturel.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –**Séance du 4 mars 2004 –****Rapporteur : M. Alain ERETZIAN****COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 17 mars 2004 –****Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

a) Groupe des Esserts – Travaux de rénovation des immeubles :**- chemin des Esserts 10-12 et 14-16****- avenue Louis-Bertrand 17-19 / 21-23 et 25****- Crédit d'investissement (Fr. 4'965'000.--)**
=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 4'965'000.-- qui nous est soumis ce soir, concerne la rénovation de 5 bâtiments locatifs de 3 étages chacun, situés aux chemins des Esserts / avenue Louis-Bertrand.

Ce groupe locatif est le dernier ensemble à rénover du parc immobilier de la commune. Les travaux de rénovation seront identiques à ceux effectués pour les immeubles de la place des Ormeaux, c'est-à-dire essentiellement sur l'extérieur, soit :

- Lavage des façades et traitement anti-carbonatation
- Isolation en polystyrène ou laine minérale de 80 mm, contre les façades, puis crépis de finition
- Pose de vitrages isolants, de volets alu, de nouvelles tentes de balcons
- Les barrières des balcons et des cuisines seront changées et mises aux normes en vigueur
- Changement des vieilles vannes thermostatiques
- Vérification de l'isolation et des tuiles de la toiture et remise en état aux endroits nécessaires
- Nettoyage des gaines de ventilation
- Reprise des aménagements piétons et des éclairages séparant les immeubles
- Les buanderies et chambres d'étendages utilisées seront carrelées, avec l'installation de sèche-linge par l'intermédiaire de la régie Edouard Brun
- Pose d'éclairages économiques, avec détecteurs de présence dans les sous-sols.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

En raison des salissures provoquées par le chantier, les peintures récentes des allées et des sous-sols, seront malheureusement refaites.

Le choix de la couleur des façades et des allées sera fait par le Conseiller administratif délégué. Un commissaire souligne que le principe des couleurs différenciées pour chaque immeuble, doit être conservé.

En ce qui concerne les vitrages des façades côté chemin des Esserts et des pignons, côté avenue Louis-Bertrand, en plus d'être isolants, devront être antibruit, selon la zone de degré de sensibilité de l'ordonnance fédérale de la protection contre le bruit.

Il a été renoncé d'effectuer la pose de panneaux solaires, en raison du manque de place dans les locaux techniques au sous-sol.

Les études et le suivi des travaux seront assurés par le Service des travaux et constructions de la commune, sans intermédiaire, pour que les coûts de la direction des travaux, soient en faveur des locataires.

Ces rénovations s'effectueront par 2 bâtiments à la fois. Le début de ces travaux est envisageable dès juin 2004, pour une durée estimée à 20 mois.

Le montant du crédit d'investissement comprend une somme de Fr. 78'000.-- d'imprévu. Si cette somme n'est pas utilisée, cela apparaîtra dans le décompte final du chantier.

Une partie de ces travaux sont des travaux d'entretien et pour une partie à plus-value. Le Conseiller administratif délégué nous informe de sa volonté d'en faire le plus possible en une fois, y compris la rénovation des vieux appartements, et est hostile au saucissonnage, pour des raisons d'économies.

Ces bâtiments datant de la fin des années 40, ici la situation est délicate, en ce qui concerne la rénovation de ces derniers. Car une grande partie des appartements n'a jamais été rénovée à ce jour et certains locataires ont pu les rénover à leur compte.

Par conséquent, la rénovation de ces appartements ne peut se faire que si les locataires le demandent ou s'il y a un déménagement.

Ces travaux auront des répercussions sur les loyers et l'augmentation sera basée sur les coûts effectifs.

En novembre 2003, une séance d'information a été donnée aux locataires. L'impact sur les loyers peut être élevé dans certain cas, jusqu'à 100 %, pour les loyers bas. Pour les appartements déjà rénovés, dont les loyers sont déjà élevés, la hausse sera faible. Le Conseiller administratif délégué précise que si des loyers sont bas, cela signifie que rien n'a été fait depuis longtemps.

Le Conseiller administratif délégué nous donne l'assurance que les loyers resteront en dessous du plafond de Fr. 3'225.--/pièce par an et il accepte un échelonnement des hausses pour les locataires qui en auraient besoin.

Un montant de Fr. 25'000.-- d'indemnités par immeuble est prévu pour des raisons légales. Etant donné les nuisances, les locataires peuvent demander une réduction de

Séance ordinaire du 29 avril 2004

loyer. Il reste à déterminer si les demandes seront considérées séparément ou globalement. Il faut retenir que les locataires ne sont pas responsables des rénovations.

La commission a accepté l'arrêté à l'unanimité.

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La Commission des travaux et constructions a déjà examiné le sujet. Celle des finances doit à présent en examiner l'investissement qui se déroulera en deux étapes, se montant chacune à Fr. 2,5 millions. Ce projet de rénovation suit le même principe que celui des Ormeaux. Les travaux portent sur les façades et leur isolation périphérique, les fenêtres, les vitrages, la ferblanterie, la couverture, les volets, les stores, l'électricité, les serrureries, la peinture et quelques travaux annexes. La deuxième partie de ce crédit sera intégrée dans le budget des investissements 2005.

L'intérieur des appartements est rénové à l'occasion du changement de locataires et le coût de rénovation par appartement est estimé entre Fr. 40'000.-- et Fr. 50'000.--, selon la taille de l'appartement.

Des doubles vitrages seront posés sur les façades qui sont le plus exposées au bruit, du côté de l'avenue Louis-Bertrand et du chemin des Esserts. La loi n'oblige pas le double vitrage, mais le changement de fenêtres avec un vitrage répondant aux normes. Toutes les fenêtres seront changées selon les nouvelles normes, mais seules les fenêtres donnant sur les rues disposeront d'un double vitrage.

L'analyse du bâtiment a démontré qu'il n'y avait pas de perte d'énergie. Il est donc prévu de poser une isolation de 8 centimètres.

Les locataires s'étaient appropriés les buanderies comme dépôts et, actuellement, il ne reste que deux buanderies. Il s'agit donc de recréer une buanderie pour chaque immeuble.

La configuration des toitures n'étant pas favorable pour la pose et l'alimentation de capteurs solaires, il n'en sera pas installé sur ces bâtiments.

Il est prévu de verser des indemnités aux locataires en compensation des nuisances occasionnées par les travaux. Une somme de Fr. 25'000.-- est prévue à cet effet.

Le travail du Service des travaux et constructions, qui s'occupe de cette rénovation, doit être considéré dans le budget adressé au Département de l'aménagement, équipement et logement et des honoraires sont calculés dans ce sens.

Avec le groupe «Esserts », il s'agit du dernier groupe de bâtiments de la commune qui doit encore être rénové. Les travaux seront confiés à plusieurs entreprises. Il s'agit du même type d'entreprises qui sont intervenues aux Ormeaux ; les travaux seront confiés aux entreprises les moins-disantes.

Il sera possible d'obtenir du Département un bonus à la rénovation d'environ Fr. 525'000.--. Ce type de bonus pour rénovation est octroyé uniquement pour les habitats de logements collectifs.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Un commissaire propose que soit effectué un bilan d'énergie avant et après les travaux. Cela pourrait être un argument dans la discussion sur les augmentations de loyer.

Les loyers, sur la base des calculs de la régie Brun, en référence à la LDTR, pourraient, dans certains cas doubler, mais ces loyers n'ont pas bougé depuis un grand nombre d'années. En outre les loyers de ces appartements sont généralement très bas. Les locataires peuvent, au besoin, demander des aides.

Une réunion d'information aux locataires a déjà eu lieu puisqu'il est nécessaire de respecter scrupuleusement la LDTR pour se prémunir de contestations. Les locataires ont déjà connaissance de l'indemnité qui leur sera donnée. Ainsi, un locataire qui aurait perçu une indemnité pourrait ensuite contester l'augmentation de loyer.

L'association des habitants a déjà fait appel à l'Asloca en vue de l'augmentation des loyers. Il est donc très important d'être transparent vis-à-vis des locataires.

Le Président lit l'arrêté et passe au vote du crédit d'investissement de Fr. 4'965'000.--. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. STUDER : Le crédit d'investissement demandé correspond à des travaux de réalisation nécessaires et conformes de notre patrimoine financier. Cette rénovation indispensable a fait l'objet d'excellentes présentations en commissions, et nous ne pouvons que souscrire favorablement à son exécution. Les différents aspects techniques, y compris en matière d'économie d'énergie, sont acceptables. Nous espérons que ces travaux seront effectués à la satisfaction des locataires et que les répercussions nécessaires au niveau des loyers se feront selon l'état d'esprit social qui a toujours prévalu.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Présentation par la Régie Brun de la méthode de calcul de l'adaptation des loyers pour le groupe des Esserts suite aux travaux de rénovation

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La commission reçoit M. Brun et ses collaborateurs et collaboratrices, à savoir : Me Pastore, responsable du service juridique, M. Chapel, responsable du service financier, ainsi que 2 stagiaires.

La régie a eu connaissance de la lettre adressée par l'Association des habitants des Esserts à la Ville de Lancy. Une convention a été signée en son temps entre l'Asloca, représentant l'Association des habitants des Ormeaux et la Ville de Lancy. Il pense que les éléments pris en considération dans cette dernière seront applicables aux locataires des Esserts. En tous les cas, et en accord avec la Ville de Lancy, il entend préserver le dialogue dans un esprit d'ouverture et de transparence.

M. Chapel présente une synthèse du parc immobilier de la Ville de Lancy, la répartition typologique des logements et des surfaces commerciales. Il rappelle les différentes méthodes de fixation des loyers, en précisant qu'en cas de relocation, le loyer des appartements est déterminé en fonction du loyer cible établi sur la base d'un

Séance ordinaire du 29 avril 2004

rendement admissible (méthode absolue), celui des villas étant fixé en fonction des critères du marché (loyer comparatif). Les loyers cibles fixés en 1994 et indexés à l'indice suisse des prix de la consommation s'appliquent en cas de rocade des locataires. Il ajoute que ces rocades oscillent entre 6 et 8 % par année. Il présente ensuite l'évolution des états locatifs. (Un état locatif représente une photo de la situation contractuelle à un moment donné.) M. Chapel explique ensuite que le Conseil administratif a souhaité revoir les loyers, la LDTR limitant toutefois les possibilités de réajustement.

Me Pastore présente à la commission un aperçu de la loi sur les démolitions, les transformations et les rénovations de maisons d'habitations dites LDTR. Cette loi est constamment rediscutée, la dernière modification adoptée par le Grand Conseil prévoit de calculer les prix en fonction des m² et non plus du nombre de pièces. Cette loi fait l'objet d'un référendum. La loi oblige les propriétaires, avant le dépôt de l'autorisation, à tenir informés leurs locataires, lesquels doivent connaître les travaux envisagés et les réajustements de leurs loyers. A cet égard, la Ville de Lancy organise des séances d'information qui ne sont pas obligatoires, mais démontrent la volonté de dialogue. Les villas ne sont pas visées dans la LDTR et dès lors, le bonus ne peut s'appliquer.

La méthodologie de calcul de la LDTR diffère de celle du Code des obligations. L'aval du Département de l'aménagement, équipement et logement pour le réajustement des loyers n'exclut donc pas une contestation des locataires devant les tribunaux civils, lesquels ne prennent en compte que le Code des obligations. Les deux lois (cantonale et fédérale) cohabitent, ce qui explique que le locataire peut faire opposition devant une instance civile.

Dans les séances d'information, se font jour les soucis des locataires concernant les incidences des travaux sur leur propre loyer. Pour des questions notamment de confidentialité, chaque dossier étant différent, il n'est pas possible de donner ces informations lors des séances.

M. Brun nous explique que, lors de l'envoi de la formule officielle d'augmentation de loyer, est jointe à la lettre envoyée aux locataires, un talon-réponse invitant notamment le locataire qui rencontrerait des difficultés financières, à contacter et/ou à solliciter un rendez-vous, ceci dans un souci de faciliter le dialogue. Il ajoute que, dans cette hypothèse, il est systématiquement possible pour chaque cas de trouver une solution acceptable.

Le loyer moyen aux Esserts est de Fr. 640.-- par mois pour un 4 pièces et qu'après travaux, celui-ci s'élèvera à Fr. 920.--.

Est-il possible de provisionner dans la perspective de travaux d'entretien ? Constituer des réserves est difficile, voire impossible au vu du niveau des loyers pratiqués. Si tel avait été le cas, le niveau des loyers s'en serait trouvé modifié par rapport à ceux actuellement pratiqués.

M. Brun indique qu'il n'est pas possible de rentabiliser l'emprunt pour financer les travaux car certains loyers ne peuvent être revus en raison des limites imposées par la LDTR. En effet, un loyer déjà supérieur au montant admissible de Fr. 3'225.-- la pièce, demeurera inchangé, ce qui a pour conséquence une perte de rendement pour la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Me Pastore précise que les calculs prennent en compte le taux hypothécaire de chaque locataire. La LDTR s'applique même si un seul appartement est rénové. Les travaux d'isolation engendreront des économies d'énergie qui se répercuteront sur le coût du chauffage. Les locataires devraient ainsi voir le coût de leur décompte diminué.

M. Chapel mentionne ensuite que le service technique de la Ville de Lancy a déposé 5 demandes d'autorisation séparées, pour la rénovation des immeubles des Esserts et ce, afin d'avoir plus de souplesse.

Le montant à investir pour les Esserts s'élève au total à Fr. 4'965'000.--. Le bonus demandé est de Fr. 513'500.--. Il est possible de reporter Fr. 248'000.-- sur les loyers, soit Fr. 2'771.-- par pièce annuellement. Le rendement brut de l'investissement est de 4,24 %, amorti sur 20 ans.

M. Chapel rappelle la convention des Ormeaux et précise que le rendement était de 3,61 % car le taux de plus-value était de 60 % à la place de 70 %. L'amortissement était en outre sur une période de 22 ans. Le taux de rendement (3,60 %) des travaux investis dans la rénovation du groupe des Ormeaux, suite à l'accord avec les locataires, ne permet pas de couvrir le taux moyen de la dette communale (3,785), ce qui signifie en fin de compte que c'est le contribuable qui finance en partie ces travaux. Il y a donc "un sacrifice" au niveau du rendement.

Le rendement moyen pour un propriétaire privé est sur une longue période de 5 % en règle générale.

Pourquoi ces loyers sont-ils restés aussi bas depuis 30 ans ? C'est une politique sociale qui avait été mise en place. Il ajoute qu'il s'est produit en outre un laisser-aller, raison pour laquelle le Conseil administratif précédent avait fait appel à une régie pour lui confier le mandat de gérer son patrimoine immobilier.

Depuis le 1er janvier 1994, 60 % des appartements se sont libérés. Les 40 % restants n'ont pas vu les loyers modifiés. S'il fallait se référer aux taux hypothécaires, il y aurait lieu sans doute de baisser certains loyers alors que ceux-ci sont déjà très bas. M. Brun rappelle enfin que rien n'est entrepris sans l'aval du Conseil administratif.

Si un locataire demande la rénovation complète de son appartement, une requête en autorisation doit être déposée au Département de l'aménagement, équipement et logement dans le cadre de la LDTR.

Pour M. Brun, la régie a un devoir moral vis-à-vis des locataires et des personnes qui n'ont pas de moyens importants, comme notamment les personnes à l'AVS. Sur la base de justificatifs et, en accord avec le Conseil administratif, il arrive que des hausses de loyer soient différées, voire annulées.

Le Conseiller administratif délégué, par rapport aux réflexions de l'Association des habitants du Petit-Lancy qui se demandait si le Conseil administratif était en train de modifier sa politique sociale, assure que tel n'est pas le cas. On ne peut reprocher à la commune de galvauder la dimension sociale. Il est important de faire ressortir la subvention de chaque immeuble afin d'être complètement transparent vis-à-vis des contribuables.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Il ne faudrait pas que les contribuables payent pour des personnes qui ne sont pas dans le besoin affirme un commissaire.

En ce qui concerne les loyers, Me Pastore constate que la législation freine le réajustement des loyers des locataires en place. Pour valider des augmentations de loyer motivées sur la base de loyers comparatifs, les propriétaires doivent apporter cinq exemples de loyers similaires afin de justifier une hausse. La démonstration est en l'occurrence quasi impossible.

M. Brun indique que le taux d'effort actuel se situe entre 17 et 25 % bien que 25 % de loyer sur un revenu de Fr. 6'000.- paraisse un taux trop élevé alors qu'il est peut-être acceptable pour un revenu de Fr. 10'000.--.

- 8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séances des 5 mai, 2 octobre 2003 et 8 avril 2004 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 18 mars 2004 -
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 19 avril 2004 -
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
-

**Aménagement d'un espace public et de détente au chemin Champs-Gottreux
Crédit d'investissement (Fr. 140'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : 5 mai 2003 - M. Spinucci, ancien Conseiller administratif délégué aux Travaux et constructions, propose l'aménagement de ce terrain, qui va être cédé à la commune pour un montant de Fr. 240'000.--, suite à un projet du bureau d'architectes Bugna et Barro.

Un commissaire s'étonne de l'aménagement proposé extrêmement onéreux, et estime qu'il faut prévoir un espace de détente avec de l'herbe et quelques arbres.

D'autres commissaires vont dans le même sens en trouvant le revêtement trop cher, mais relèvent qu'avec de l'herbe uniquement, il faut compter l'entretien et le désagrément des crottes de chiens.

Le dossier est renvoyé aux architectes en vue de baisser le coût, et l'arrêté est reporté.

2 octobre 2003 - M. Chobaz, nouveau Conseiller administratif délégué aux Travaux et constructions, reçoit les commissaires sur le site. Il précise que ce sujet a été traité lors de l'ancienne législature, et que les remarques de la dernière séance ont été transmises aux architectes.

M. Bugna, architecte, explique que ce projet s'intègre dans l'environnement, que les enfants peuvent y jouer et que l'endroit, légèrement en contre-bas, offre une meilleure protection.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Il pense qu'il est difficilement envisageable de faire plus simple, sans penser à un simple espace vert. Les eaux sont évacuées dans la rivière voisine et l'éclairage a été supprimé, pour arriver à un montant de Fr. 200'000.--.

En réponse aux questions de commissaires, il est précisé que les haies feront 60 cm. de haut, les bancs 45 cm., avec arrondis, et que les arbres plantés seront jeunes.

Un commissaire fait état d'une trop grande symétrie dans ce projet, et M. Chobaz se déclare étonné par la volonté de vouloir clôturer les préaux.

L'architecte précise que le concept définit une dimension intimiste et privative.

Suite à l'interrogation de certains commissaires, il est confirmé que le coût de cette opération est de Fr. 200'000.--.

Un commissaire remarque qu'il avait été demandé un projet dont le coût ne dépasserait pas Fr. 100'000.--, et qu'un simple espace vert serait préférable. Propos repris par un autre commissaire qui précise, qu'un aménagement à Fr. 200.-/m² est trop onéreux. Il est également demandé si une participation de l'immeuble voisin ne serait pas envisageable.

M. Chobaz répond ne pas avoir d'état d'âme sur la question, mais précise que la commission doit prendre une décision. En ce qui concerne la participation des voisins, la taxe d'équipement, déjà existante, peut être considérée comme participation.

Après quelques remarques, l'arrêté est lu et la commission refuse celui-ci par 3 oui, 6 non et 1 abstention.

M. Chobaz déclare alors souhaiter entendre l'alternative que propose la commission.

Les commissaires répondent désirer un aménagement simple, engazonné avec des plantations réalisées à l'intérieur, avec un ou deux bancs.

Un autre commissaire demande ce qu'il en est des honoraires d'architectes. Il est répondu que Fr. 10'000.-- à Fr. 12'000.-- devront être payés.

Le président passe au vote de cette dernière proposition qui est acceptée à l'unanimité.

8 avril 2004 - M. Chobaz rappelle que tout le monde connaît ce sujet qui a également été examiné par la Commission de l'environnement. Un nouveau projet est donc envisagé pour un montant de Fr. 150'000.--. Il précise être prêt à se plier aux vœux de la commission, mais répète que cet espace doit être rendu agréable pour les habitants.

M. Von Arx explique qu'aucun jeu n'est prévu. Des cheminements de dalles de couleurs, un arbre, avec un banc circulaire sont envisagés, ainsi que des arches afin de procurer de l'ombre aux usagers de ce parc.

Le montant de Fr. 10'000.-- concernant les trottoirs est à supprimer car déjà comptabilisé par ailleurs. Il mentionne encore le montant compensatoire de

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Fr. 20'000.--, rappelé par le Service des forêts. Les travaux réalisés au Pont des Briques et à l'école du Petit-Lancy ont également fait l'objet de mesures compensatoires.

M. Chobaz rappelle que les mesures compensatoires rentrent dans les dettes de la commune, et que Fr. 20'000.-- investis dans les saules, remboursent une partie de cette dette. Cette nouvelle offre a été établie sans frais et le montant des travaux s'élève à Fr. 139'000.-- HT.

Un commissaire prend la parole et déclare qu'il est exclu de rentrer dans ce projet qui ne respecte pas la demande de Fr. 100'000.-- fixée par la commission le 2 octobre 2003.

La discussion se poursuit avec propositions d'avoir un pré avec des arbres, un sol ressemblant à celui de la place Sturm, que l'éclairage a été supprimé, que de la bonne terre recouvrira le gravier afin d'avoir un drainage naturel, que le coût d'entretien est minime.

M. Chobaz demande d'admettre que les Fr. 20'000.-- compensatoires soient rajoutés aux Fr. 100'000.-- demandés et que cet endroit doit être aménagé, la commune souhaitant avoir des immeubles en PPE.

Un commissaire répond par la négative. Un autre demande si les cheminements de couleurs à Fr. 8'000.-- pourraient être supprimés. Un autre, qu'une promenade avec des platanes serait intéressante. Il est également demandé de voter Fr. 140'000.-- et non Fr. 150'000.--, les trottoirs étant supprimés.

M. Chobaz acquiesce et mentionne que la commission doit trancher.

La commission accepte l'arrêté par 6 oui – 3 non.

M. BOSSHARD présente le sujet : M. Chobaz rappelle que, suite à la dernière visite de la commission sur place, les deux projets présentés par les architectes avaient été jugés trop onéreux et la commission a donc décidé de faire imaginer un projet directement par le Service des travaux et constructions, ligne directrice, espace vert simple et peu onéreux, arbres, bancs, limitant les frais à Fr. 100'000. --.

Le projet pensé par le Service des travaux et constructions, indique M. Von Arx, tient compte de l'aspect ludique et didactique, tel qu'il a été proposé par un commissaire tout en restant simple. Il est prévu un aménagement avec saules (arbres très résistants nous dit-on), des cheminements qui conduisent à un saule pleureur. Des bancs et des corbeilles, type communal, compléteraient l'ensemble. Le coût total du projet est devisé à Fr. 150'000.--.

De plus, les habitants de l'immeuble ont demandé l'installation d'une place de jeux. Une place a un coût minimum de Fr. 50'000.-- et nécessite des dégagements importants. Sachant qu'il y a suffisamment de places de jeux à proximité et que, pour mémoire, un budget de Fr. 600'000.-- a été voté pour rénover ces places afin de les mettre en conformité avec les nouvelles normes de sécurité, il est jugé inutile de créer une nouvelle place de jeux. Les arguments seront expliqués aux habitants.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Concernant l'aspect financier, un commissaire demande si les honoraires des architectes doivent se rajouter au devis. M. Chobaz répond que les anciens mandataires ont déjà été payés et que la facture s'élève à Fr. 28'056,70. Ce montant a été pris sur le budget de fonctionnement à la fin 2003. Un autre commissaire paraît surpris car il lui semble que ce projet est compliqué alors que la commission avait demandé un projet simple et peu onéreux. Un commissaire demande également que ce projet soit soumis à la Commission des travaux et constructions, car le devis présenté ne correspond pas à la demande faite par la commission. M. Chobaz répond que cela ne lui pose pas de problème et signale que ce nouveau projet devra être également soumis à la Commission des finances.

M. le Vice-président lit l'arrêté et il est accepté par 5 pour, 0 contre, 3 abstentions.

Mme CASUTT présente le sujet : M. Chobaz nous demande de rectifier le montant de Fr. 150'000.-- à Fr. 140'000.-- car une partie de la somme est liée aux travaux d'aménagement du chemin Champs-Gottreux.

M. Lance nous indique que cet objet passe en Commission des finances car aucun montant n'était prévu au budget. La ligne budgétaire de Fr. 250'000.-- prévue en 2003 avait disparu en raison du refus de la Commission des travaux et constructions du crédit en question.

Le vote est accepté par 7 oui et 1 abstention.

M. AUGSBURGER : Champs-Gottreux, le serpent qui se mord la queue ! Comme vous venez de l'entendre, cet aménagement a été refusé à deux reprises en mai et en octobre 2003, suite à deux propositions du Conseil administratif, avec un vote à l'unanimité en octobre dernier pour un aménagement simple estimé à Fr. 100'000.--.

Le 18 mars 2004, un nouveau projet devisé à Fr. 150'000.-- est soumis cette fois à la Commission de l'environnement, en espérant faire passer cet objet sans repasser devant la Commission des travaux et constructions.

Finalement, ce projet passe en Commission des travaux et constructions le 8 avril dernier et, oh stupeur ! Volte face des collègues de M. Lorenzini, président de commission en tête, pour évoquer que les trottoirs doivent être retirés de cet aménagement, puisque déjà prévus dans un autre budget qui, je vous le rappelle, sont financés par tous les Lancéens. Ensuite que les montants compensatoires doivent être déduits, soit Fr. 20'000.-- pour les plantations d'arbres, alors que ceux-ci peuvent être plantés à la piscine de Marignac, au parc Navazza ou au parc "barbecue" du chemin du Gué, où il manque également de l'ombre vers le toboggan et les grills.

Ces marchandages ne sont pas sérieux et je vous lis la fin de la page 6 du rapport du 2 octobre 2003 :

M. Chobaz déclare alors souhaiter entendre l'alternative que propose la commission.
M. Richert répond qu'un aménagement simple, engazonné et planté serait souhaitable.
M. Chobaz demande si les plantations doivent se faire sur le pourtour et à l'intérieur.
M. Lorenzini répond qu'il serait plus judicieux de les réaliser à l'intérieur avec un ou deux bancs.
Mme Jelk-Peila demande quel est l'engagement de la commune avec l'architecte.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. Côte répond qu'il faudra lui rétribuer le travail réalisé, soit Fr. 10'000.-- à Fr. 12'000.--.

Le président passe au vote de cette proposition, acceptée à l'unanimité.

A l'unanimité pour réaliser un aménagement à Fr. 100'000.--, ce dont le Conseil administratif doit tenir compte, d'autant qu'avec ce montant les travaux auraient pu être terminés aujourd'hui, sans devoir en débattre ce soir. On ne discuterait que d'un dépassement de crédit, qui ne sera plus toléré demain.

Au vu de ce qui précède, je vous invite donc à refuser ce montant de travaux de Fr. 140'000.-- et de confier cet aménagement aux parcs et promenades pour un montant de Fr. 100'000.--, taxes comprises.

Mme DEGLI AGOSTI : Au moment où la Commission des travaux et constructions a refusé le projet précédent pour son coût, j'ai proposé à la Mairie quelques idées qui ont été entendues et ont inspiré des aménagements.

Le projet que nous votons ce soir présente des qualités ludiques pour les enfants en bas âge, il sera ainsi complémentaire aux parcs du quartier. Il offre un grand saule paisible donnant une zone ombragée ainsi qu'un joli labyrinthe... Il apporte divers projets didactiques et artistiques.

Bien que le coût dépasse le budget que la commission a fixé, en contre-partie, il nécessite très peu d'entretien par le Service des parcs et promenades et maintenance, ainsi il coûtera peu sur le long terme.

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral souhaite répondre favorablement à la demande des habitants de ce quartier, mais s'étonne cependant de la proposition qui nous est faite ce soir. En effet, le souhait des habitants est un espace de verdure.

Or, lors de la séance des travaux du 2 octobre 2003, les commissaires avaient mentionné clairement leur volonté de ne pas voter un crédit supérieur à Fr. 100'000.-- pour aménager cet espace. Une fois de plus, nous constatons avec regret, qu'il n'est pas tenu compte de nos souhaits, comme pour le pont des Grandes-Communes, pour lequel nous avons voté uniquement le marquage à la peinture du logo de la commune ; or, aujourd'hui nous avons droit à un véritable light show pendant la nuit.

C'est pourquoi, le groupe Libéral propose le renvoi en commission afin de revenir avec un projet correspondant à la volonté exprimée le 2 octobre dernier.

M. FAVRE : M. Guillermin, en tant que président, vous ne pouvez pas répondre aux remarques de M. Augsburg, je le fais à votre place. Je vais rappeler, à cet ami de l'entente, qu'en mai 2003, comme il l'a très clairement énoncé au début de son rapport, sous le règne de l'ancien ministre des travaux et constructions à l'époque, il a été proposé un projet de 240'000.--. On n'a pas entendu ni les Radicaux, ni les Libéraux s'insurger contre ce prix, c'est nous, démocrates-chrétiens, qui avons trouvé le prix excessif, et avons demandé que ce projet soit renvoyé aux calendes grecques.

Nous avons obtenu gain de cause. On aurait économisé Fr. 140'000.--, cela nous suffit. Le projet, en ce qui nous concerne, nous convient. Quant à dire Fr. 100'000.-- pour seulement du gazon c'est beaucoup trop. 1'000 m² à Fr. 5'000.--, alors si vous

Séance ordinaire du 29 avril 2004

voulez faire une économie de Fr. 50'000.--, il faut être cohérent, on ne peut pas articuler un chiffre de Fr. 100'000.--. Je crois qu'il faut arrêter de déraisonner, et ne pas nous attaquer indûment. L'économie qu'on a faite est largement plus profitable pour la commune que la vôtre.

M. CHOBASZ : Je souscris pleinement aux propos de M. Favre. Je crois que l'on ne va pas refaire l'histoire. J'étais d'emblée conscient que le projet présenté était supérieur à la limite qu'avait fixée la commission. Cela étant, si on souhaite un projet qui corresponde à un projet de parc, qui présente un intérêt pour les habitants de ce quartier, les futurs voisins de l'immeuble qui est en construction, il convient quand même de présenter un projet qui puisse être convivial, agréable et présente des aspects didactiques et esthétiques.

Le projet qui vous a été présenté me semble remplir ces critères-là et, dans ce contexte-là, j'ai accepté qu'il puisse vous être présenté, même si le montant est supérieur à ce qui avait été retenu initialement.

Dernier élément, pour répondre à M. Aeschbacher et pour le rassurer concernant le viaduc des Grandes-Communes, indépendamment encore une fois des choses qui plaisent ou qui ne plaisent pas, je signale que nous serons dans l'enveloppe du crédit voté par le Conseil municipal, y compris avec les travaux supplémentaires de peinture qui ont été réalisés et d'aménagements lumineux avec le logo.

M. GUILLERMIN : Nous avons une proposition de renvoi en commission. Le renvoi en commission est refusé à la majorité évidente.

L'arrêté 8) est accepté par 24 oui – 8 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 8 avril 2004 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**a) Remise en état de la salle de gymnastique de l'école En Sauvy -
Crédit d'investissement (Fr. 570'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz nous indique que ce projet figure au budget 2004 et que cette salle a 30 ans et qu'elle est beaucoup utilisée. Il est précisé que les travaux se feront durant les vacances scolaires et qu'ils ont fait l'objet de soumission restreinte.

Une remarque est faite quant aux stores en toile qui paraissent fragiles et il est répondu que ce système est installé à l'école du Petit-Lancy.

La commission vote à l'unanimité le budget de Fr. 570'000.-- pour cette rénovation.

M. CHOBASZ : J'ai une précision. Le ZZ Lancy était intervenu pour les locaux voisins de la salle de gym qu'il gère, et souhaitait des travaux concernant des stores, ainsi que les sanitaires. Nous lui avons répondu que, s'agissant des stores, ces travaux seraient

Séance ordinaire du 29 avril 2004

englobés avec ceux concernant la salle de gym et que, s'agissant des sanitaires, nous étudierons une réfection de ces sanitaires qui sont, effectivement, relativement vétustes.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire a été interpellé au sujet de l'école du Bachet qui n'aurait pas de système séparatif eaux claires - eaux usées. Il lui est répondu que ce doit être une rumeur, les canalisations ayant été réalisées en système séparatif il y a 30 ans.

Au sujet de la piscine de Marignac, il est communiqué que les travaux de carbonatation sont en cours, que la CMNS a approuvé certains choix de matériaux, que le travail sera terminé pour le 30 avril, y compris le plongeoir et les vestiaires, l'entreprise respectant son programme.

M. le Maire ajoute que le Département a arrêté le 25 mars que cette piscine devait être inscrite à l'inventaire et qu'il joindra cet arrêté au procès-verbal. Il évoque ensuite les problèmes de caméras de surveillance qui devraient être installées pour des questions de sécurité, afin qu'aucun reproche ne puisse être fait à la commune en cas d'accident.

Un commissaire demande quelles économies sont envisagées sur la piscine de Marignac. Il lui est répondu que les experts ont émis des pistes.

Un autre commissaire demande quelles quantités de produits de stérilisation vont être consommés pour ces bassins. On ne peut pas lui répondre. Il s'étonne que l'on construise des locaux deux fois trop grands pour ces citernes, comme signalé, il y a peu. On fait donc fi des économies proposées.

Un commissaire évoque les problèmes de ventilation dans les vestiaires du local de judo à l'école de la Caroline ainsi que des toilettes au sous-sol de l'école de Tivoli. Dans le premier cas, un remplacement va être entrepris ; dans le deuxième cas, il s'agissait d'une panne.

Un commissaire demande pourquoi le passage, situé entre le chemin de Tressy-Cordy et les immeubles de la route du Grand-Lancy devant la salle communale, a été modifié pour être praticable pour les cycles et les motos.

M. le Maire répond que c'est une décision du Conseil administratif et qu'il reviendra sur cette question.

Il évoque la venue du tram et nous informe que des travaux de canalisation devront être réalisés en parallèle de l'avancement des travaux prévus en octobre 2004, et qu'il a demandé formellement que la démolition de la salle de gymnastique Rapin, intervienne le plus tard possible.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Une étude sur les mesures conservatoires aux Communes-Réunies a été demandée afin de connaître le coût exact qui est actuellement chiffré à Fr. 1 million.

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 7 avril 2004 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY****a) La Chapelle-les-Sciers – Déclassement de la zone agricole**
=====

M. VOLERY présente le sujet - (Cliché) : C'est en présence de Mme Lin, de M. Beurret du Département de l'aménagement, équipement et logement et du Conseiller administratif M. Baertschi, que le Président ouvre la séance.

Il rappelle que la commune de Plan-les-Ouates est également concernée par ce projet mais ne l'a pas encore voté. Mme Lin, qui pilote ce projet depuis un certain temps, précise que ce périmètre a fait l'objet d'une étude qui a abouti à un plan localisé de quartier.

M. Beurret signale qu'une trentaine de lettres et de pétitions ont été reçues au Département de l'aménagement, équipement et logement. Toutes ces observations ont été classées selon les thèmes; cela va de la circulation à la création d'un EMS. L'architecture et la densité ont soulevé un large débat qui est apparu, à plusieurs reprises, contradictoire. La circulation devra être renforcée par une voie supplémentaire à la douane de Bardonnex et une autre à la route de la Chapelle pour soulager le quartier. Mais il faut attendre les conclusions de l'étude de Genève-Sud.

Le Président s'inquiète pour le bus. Il est répondu que cette possibilité rencontre certains problèmes de voirie, mais il faudra une adaptation puisqu'il sera nécessaire d'établir une desserte pour tout ce quartier.

Le projet CEVA s'intégrera en partie dans le secteur au Bachet. Pour ce déclassement, le Département de l'aménagement, équipement et logement a mené une réflexion, et une réunion sur le site de La Chapelle devrait bientôt se tenir. Il faudra aussi éviter que les prix des terrains flambent. Pour l'équipement il sera à la charge de la commune (l'école), mais on peut s'attendre à un soutien de l'Etat car d'autres mesures existent.

Le Président rappelle que l'équipement coûte déjà Fr. 150.-- le m². M. Baertschi mentionne que la commune de Lancy est concernée par deux parcelles et cite l'exemple de la Ferme de la Chapelle qui est en zone villas à Fr. 500.-- le m² et qui pourrait tomber à Fr. 40.-- le m² si elle était mise en zone de verdure. Des terrains seront cédés à la commune pour les lieux de voirie et pour un espace vert entre les immeubles, les parkings seront regroupés en sous-sol. Sur cette zone de la Chapelle, aucun paysan n'est propriétaire. Le Président demande si la commune a son mot à dire sur l'architecture, M. Beurret répond de façon affirmative. Dans l'arrêté, la majorité de la commission décide de mentionner que le déclassement prévu devra permettre la réalisation de logements pour toutes les catégories de la population, afin d'assurer une cohésion sociale souhaitée par tous et de pouvoir donner son avis avant

Séance ordinaire du 29 avril 2004

l'établissement du plan d'aménagement coordonné et des plans localisés de quartier. Compte tenu des coûts financiers importants pour les équipements publics, à la réalisation de ce nouveau quartier, la ville devra bénéficier, pour une partie, des plus-values qui vont être réalisées suite à l'abrogation de la zone agricole, sur la base d'une péréquation à établir avec l'Etat.

Le Président rappelle que la commune de Lancy se situe juste derrière la ville de Genève sur la quantité d'HLM sur son territoire.

Le déclassement de la zone agricole est voté à l'unanimité par la commission.

M. FAVRE : Nous devons nous prononcer ce soir sur un arrêté d'importance qui va permettre, à plus ou moins long terme, la réalisation de nombreux logements sur notre commune.

Nous avons souhaité compléter l'arrêté afin de faire savoir aux autorités cantonales que nous ne voulons pas simplement mettre à leur disposition des surfaces de notre territoire communal sur lesquelles elles viendront implanter à loisir des immeubles à leur seule et unique convenance.

Nous voulons être intégrés aux démarches d'élaboration des plans localisés de quartier, et à la définition de la catégorie des logements qui vont être réalisés.

Le vent commence à tourner, les communes concernées par les PAC supportent de plus en plus mal le dictat cantonal, à nous d'en profiter.

Il est entendu que la constitution cantonale donne tout pouvoir en matière d'aménagement au Conseil d'Etat. Cependant, force est de constater que la mise en place du plan directeur 2001 suscite des réactions de plus en plus fortes. Non pas que les communes refusent les réalisations de logements par le biais des PAC, mais étant les premières concernées, elles devront en supporter les effets induits : surcharges de trafic routier, pression démographique, coût des équipements. Cela ne peut se résoudre que par le dialogue et l'écoute.

Il est faux de prétendre qu'on ne peut que « baster ». Exemple, la commune de Plan-les-Ouates, par le biais de son Conseil municipal, a élaboré une résolution qui refusait catégoriquement le projet de la Chapelle-les-Sciers sur la partie les concernant, si des modifications n'étaient pas apportées à l'implantation, au gabarit, des bâtiments etc.

Le Département de l'aménagement, équipement et logement a modifié ses projets, en fonction de quoi, le Conseil municipal va accepter ce PAC modifié. Ce qui prouve bien que si l'on intervient en amont, il est possible d'avoir son mot à dire.

Nous avons également souhaité, s'agissant d'un déclassement de zone agricole, pouvoir bénéficier, selon une clé de répartition à définir sur les plus-values qui vont être réalisées par le biais de ce déclassement. La valeur va passer de Fr. 8.-- le m² à Fr. 450.--/Fr. 650.-- le m², selon la densité ; montant pris en compte dans les plans financiers de l'OCL pour la zone de développement 3.

Il nous semble juste et équitable que, la commune qui aura de gros frais d'infrastructures et d'entretien des voiries, puisse obtenir une quote-part en fonction des efforts que nous devons consentir.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Raison pour laquelle, nous voterons favorablement l'arrêté tel qu'il nous est proposé.

Mme DEGLI AGOSTI : La Chapelle-les-Sciers est un sujet douloureux pour nous les Verts, pourquoi ? Parce que nous nous engageons politiquement pour sauver la nature pour nos, et vos enfants... Comment alors accepter qu'on massacre des hectares d'espaces pour en faire des logements et pour qui ? Pour des gens comme vous et moi qui s'installent où c'est possible... pour y vivre.

Déclasser des surfaces agricoles demande réflexion, mais une autre chose nous semble importante et elle devient une urgence écologique. Il s'agit d'agir pour l'air que nous respirons et dont le taux de pollution est déjà alarmant... et là, il faut intervenir vite et éviter de laisser transiter des automobilistes sur de grandes distances. Ceci est possible en offrant des logements à proximité du centre des villes dotés de transports en commun. Je pense que c'est notre participation lancéenne à l'engagement de la Suisse au « Protocole de Kyoto » qui vise à faire baisser le taux d'émission de CO2.

Nous acceptons à contre-cœur ce projet, mais en l'acceptant et en le suivant dès le début, nous espérons aussi aider à créer un espace bâti agréable à vivre, diversifié et respectueux de l'homme et de la nature. En contrepartie, nous continuerons à protéger les quartiers des villas et les zones vertes afin qu'ils restent le poumon de notre ville et le plaisir des promeneurs qui aiment ces endroits charmants...

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral salue la volonté du Département de l'aménagement, équipement et logement de créer 4000 logements et 800 emplois dans le périmètre la Chapelle-les-Sciers, car notre canton manque cruellement de logements.

Ceci, comme le mentionne le Département de l'aménagement, équipement et logement dans son rapport final, est un espace porteur d'enjeu important. Il s'agit ni plus ni moins que de construire entièrement un nouveau quartier, à cheval entre deux communes, Plan-les-Ouates et Lancy.

Au vu de la marginalité de la zone agricole, son déclassement en zone de développement ne nous pose pas de problème. Nous sommes cependant beaucoup plus sceptiques concernant la typologie de l'habitat prévue sur le périmètre.

En effet, le groupe Libéral émet de sérieuses réserves quant aux types de logements planifiés ; alors que le rapport mentionne, je cite : « que sur le plan de l'habitat, la mixité sociale et générationnelle est également recherchée et que l'affectation des immeubles prévus à logements collectifs destinés à des catégories sociales et générationnelles diverses, la plaquette de présentation du projet indique que la réalisation d'un quartier d'habitat collectif, dont une grande partie à but social, constitue l'objectif principal. »

Dans la mesure où le projet ne dit pas quel pourcentage d'immeubles sera à caractère social, et étant donné la pratique en la matière, nous pouvons supposer que la répartition sera largement en faveur de buts sociaux. Or, nous pensons qu'aujourd'hui, Lancy a déjà apporté sa contribution au niveau du logement social, et que la population a également besoin, en nombres suffisants, de logements à loyers libres ou en co-propriétés.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Nous en avons pour preuve, le lieu de résidence de nombreux employés et cadres de Procter & Gamble qui ont dû, faute de logement, s'expatrier en France et dans le canton de Vaud voisin.

Par ailleurs, nous vous rappelons que de nombreuses infrastructures, comme par exemple, un groupe scolaire, seront nécessaires à moyen terme. Il est donc important de préserver la capacité fiscale de notre commune.

M. BAERTSCHI : Je voulais préciser que la Commission a voulu séparer deux votes, ce soir, le vote sur le déclassement. Je vous rappelle que les groupes sont amenés à s'exprimer pour une résolution circonstanciée qui devrait se voter à la prochaine séance. Nous avons le désir d'étoffer la résolution sur le PAC La Chapelle-les-Sciers, donc juste vous rappeler que ce soir, nous sommes appelés à nous prononcer que sur le déclassement sur Lancy, et non pas sur Plan-les-Ouates.

L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Projet de résolution pour l'aménagement du périmètre de centralité la Chapelle les Sciers

=====

M. FAVRE : L'idée de cette résolution nous est venue après avoir entendu une présentation du projet « Genève Horizon 2015 » qui prévoit en rase campagne la réalisation d'une cité devant accueillir à terme 14000 personnes, sans ce soucier des infrastructures nécessaires au fonctionnement d'une ville. A titre d'exemple, Onex recense environ 17500 habitants et, vous connaissez tous, les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de cette commune

En traçant un parallèle avec le projet la Chapelle-Le-Sciers qui prévoit à terme la réalisation d'immeubles pouvant accueillir 4500 à 5000 habitants, ce qui correspond à la population d'une commune comme Confignon et, vous connaissez également tous, les infrastructures de cette commune voisine.

A la différence d'une réalisation d'immeubles prévus dans un plan localisé de quartier sis par exemple au chemin des Semailles, comportant 3 ou 4 immeubles de 10 à 15 logements toutes les infrastructures routes, voirie, commerces, écoles etc. sont en place permettant l'accueil et l'intégration des ces nouveaux lancéens ; le nouveau périmètre prévu à la Chapelle se fait en quasi rase campagne sans aucune infrastructure permettant une vie sociale de qualité telle qu'on la souhaite à Lancy.

Nous ne voulons pas que se crée, sur notre commune, une cité dortoir où les gens s'installent en attendant de trouver mieux, mais une cité où les infrastructures leur donnent l'envie de s'installer dans la pérennité sur notre commune. Nous voulons éviter les erreurs commises au Lignon ou aux Avanchets, où l'on a logé des gens sans se soucier ensuite de leurs besoins

Si le Département de l'aménagement, équipement et logement a le pouvoir d'implanter sur notre commune les immeubles prévus dans le périmètre, nous désirons pouvoir gérer et aménager selon nos besoins l'espace de centralité par le biais de cette résolution.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Il est vital, si l'on veut que ce futur quartier fonctionne à satisfaction, qu'il soit prévu dans ce périmètre de centralité de tout ce que l'on trouve, même à échelle réduite, dans un village local postal même à horaire réduit, Bancomat, local pour antennes, CASS et ASM, magasins de proximité, espaces de sports et de rencontres etc. Cela évitera des déplacements motorisés pour bénéficier de ces services et favorisera la mobilité douce énoncée, réitérée et reprise par les concepteurs de ce projet de la Chapelle.

Selon les avis récoltés à ce jour, nombreux semblaient acquis à l'énoncé de base de cette résolution ; par contre de nombreuses remarques m'ont été faites sur le mode de fonctionnement par le biais des commissions tel que proposé.

Les raisons pour lesquelles nous avons proposé ce mode de fonctionnement sont les suivantes : Nous aurions pu arriver devant le Conseil municipal avec une résolution ficelée, contenant l'énoncé de ce que nous voulions voir réalisé dans ce périmètre de centralité, des croquis d'implantation, un concept global, etc. Ce mode de faire aurait très vraisemblablement été mal reçu par tous les présents et aurait entraîné des discussions sans fin en plénière.

Nous avons préféré privilégier le débat démocratique où chacun pourrait apporter sa pierre à l'édifice par le biais de discussions en séance de commissions. Cependant, n'étant pas sectaires, nous sommes ouverts à toute autre forme de débat démocratique, à condition que toutes les sensibilités politiques de ce Conseil municipal soient représentées au sein du groupe ad hoc.

En conclusion, je vous incite à voter favorablement à ce projet de résolution.

Si vous acceptez cette résolution, il faudra dans un premier temps agender une séance des présidents des commissions, d'un membre des partis qui n'ont pas de présidences, du président du Conseil municipal et d'un Conseiller administratif délégué, qui déterminera de quelle manière ce groupe veut réaliser les objectifs de cette résolution.

Mme BUUNK-DROZ : Cette résolution répond à mes désirs exprimés je crois, lors de la première séance de cette législature, et calme mes craintes quant à la non-intervention possible de la commune sur toutes les réalisations de constructions. Je suis très heureuse de cette initiative, et souhaiterais que dorénavant, nous agissions de même pour tous projets de constructions sur notre commune.

M. AUGSBURGER : Excusez-moi, je n'ai pas bien compris si on votait la résolution telle qu'elle est présentée ou si on avait changé le texte ?

M. FAVRE : Je suis d'accord avec M. Augsburg. Dans mon texte, j'ai juste modifié le choix laissé aux présidents des commissions et aux membres des partis qui n'ont pas de présidence de commission, d'avoir une première réunion qui définirait les modes de discussion, s'ils veulent ouvrir le débat en commission ou s'ils veulent travailler ensemble et rapporter ensuite à leur commission. Je pense qu'on peut la voter telle quelle, et également agender une première séance avec les présidents des diverses commissions, elle servirait de base pour le démarrage de ce projet. On exprimera, à la prochaine séance du Conseil municipal, les idées qui auront été émises.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. AUGSBURGER : Je pense qu'il faut que l'on nous présente un texte clair. Si on doit voter cette résolution telle qu'elle est là, le résultat des commissions, les bâtiments, on les inclura en même temps. Il y a beaucoup trop d'intervenants.

Sur le fond, je suis entièrement d'accord. Sur la forme, c'est non. Créez un groupe de travail, avec tous les partis représentés, le Conseil administratif, Plan-les-Ouates, si nécessaire. Que ce groupe de travail vienne avec des propositions, et on fait un débat, un samedi matin, tout le monde fait un effort, sans cela, on va discuter tout quatre fois, ce sera un « petchi » épouvantable.

Représentez-nous un texte, que l'environnement reprenne cela, qu'on ait cela le 27 mai et qu'on vote quelque chose de concret, avec peut-être déjà des noms, des gens de partis, plutôt que des présidents.

Mme DEGLI AGOSTI : Je trouve la résolution extraordinaire, c'est génial, ça me plaît beaucoup. Je pense qu'effectivement, c'est un peu lourd, réunir 21 personnes chaque fois, pour arriver à faire simple, ce ne sera pas possible. Je proposerai que, dans chaque commission, on réserve ½ heure où les gens posent leurs questions et discutent de leurs projets, que ce soit régulier, et qu'ensuite, on arrive à un consensus.

M. STUDER : Bien que partant d'un sentiment que nous ne pouvons que partager, l'idée de créer une super-commission, réunissant 21 personnes, plus le procès-verbaliste je suppose, pour coordonner l'approche de cet aménagement nous semble superflue.

Ce n'est pas tant une surcharge de travail qui nous interpelle, mais plutôt la lourdeur administrative d'une telle procédure.

Nous pensons qu'il serait tout aussi positif que les commissions concernées incluent ce point à l'ordre du jour en temps utile ou dans un groupe de travail allégé.

M. FAVRE : J'avais préparé une autre résolution, je n'ai pas eu le courage de la mettre sur les tables, on aurait pu dire qu'on a réglé cela par téléphone ou au Carrefour. Je proposerai, comme tout le monde a l'air d'accord, de la voter, on rajoute à la fin une ligne qui dit : « on donne tout pouvoir à un groupe qui serait composé des présidents de commissions, un membre par parti pour ceux qui n'ont pas de présidence, le Président du Conseil municipal, d'élaborer un cahier des charges de fonctionnement de cette commission ad hoc.

M. BAERTSCHI : D'abord, en ce qui concerne la résolution. Je suis un peu sensible aux remarques de M. Augsburgers qui dit : mais qu'est-ce qu'on vote ? C'est vrai, qu'en fait, on doit voter non pas la première page, ni le début de la seconde, mais la fin de la seconde page.

Quand M. Favre a parlé de réunir tous les présidents et vice-présidents, cela était hors résolution, mais cela me fait plaisir parce que les réunions, ce n'est pas cela qui manque, et en plus, mettre 21 personnes, 24 avec le Conseil administratif, ça faisait un peu le mini Conseil municipal. Cela me semblait extrêmement lourd. Je pensais que c'était que le bas de la deuxième page, où il n'y avait plus cette obligation de commencer par un grand raout de toutes les commissions, et en plus, il y a même un parti qui n'a pas de président, donc cela mettait une personne en plus. Cela me

Séance ordinaire du 29 avril 2004

semblait plus léger, comme vous aviez dit d'abord de commencer par les commissions, c'était une très bonne idée de dire par exemple, et bien la Commission sociale on parle de ce sujet, et petit à petit, on essaye d'élaborer.

Ce soir, concrètement, nous avons voté le déclassement de zone. Dans un mois, nous allons voter une résolution sur le PAC la Chapelle-les-Sciens. Il en est de même pour Plan-les-Ouates, qui je ne vous l'apprends pas, n'est pas aussi en avance que nous, pour des raisons que vous pouvez comprendre. Je pense que, eux, vont se décider d'ici le mois de juin, après juillet-août ce sont les vacances. Admettons que Plan-les-Ouates et Lancy votent, d'abord le déclassement c'est le plus important, une résolution pour la Chapelle-les-Sciens, ce n'est pas du tout évident à mon avis, et bien que se passe-t-il ? Après, il se passe beaucoup de temps, jusqu'au moment où le Conseil d'Etat d'abord, et le Grand Conseil ensuite, doivent avaliser un déclassement de zone, c'est du domaine du Grand Conseil. Cela nous amènera pas avant 2005.

A partir de là, j'en parlerai à la prochaine séance de la Commission de l'aménagement du territoire, il y a toute une élaboration pour l'acquisition des terrains qui va se faire. Il va se passer deux ans pendant lesquels, on ne parlera plus guère de cet ensemble. Je crois que cela repartira le jour où l'Hospice général et la Fondation Bonna Rapin qui sera, elle, amenée à proposer un plan localisé de quartier. C'est là-dessus que cela va repartir. Comment sera le plan localisé de quartier ? Je n'en sais rien. Je suis complètement sensible aux arguments de M. Aeschbacher qui dit : mais est-ce qu'on aura que des logements HBM, HLM sur Lancy et puis les loyers libres seront un jour sur Plan-les-Ouates ? C'est en effet un piège dans lequel je n'ai pas envie de tomber, je peux vous rassurer.

Maintenant c'est sûr que c'est le plan localisé de quartier qui va le dire. Actuellement, on a un PAC qui concerne les deux communes, dont les sensibilités ne sont manifestement pas les mêmes, et le nom des propriétaires aussi. Cela ne me gêne pas que vous votiez cette résolution, mais d'abord il faut décider si c'est le tout ou la moitié, et en plus, je vous rends attentifs à la lourdeur de la chose. Même si on arrivait en décembre, admettons qu'on travaille bien, à dire il nous faut ceci ou cela. Admettons que sur la parcelle Bonna Rapin qui devrait être la première construite, nous ayons 4 immeubles qui se fassent d'un coup sur les 8 qui sont prévus. On ne va pas faire une école pour 8 immeubles, on va commencer par un petit bout d'école, et en plus, l'école est sur Plan-les-Ouates. On sait que les nouveaux habitants ont plutôt des enfants en bas âges, et en fonction de l'agrandissement, du bâti, on va augmenter l'école. Il se peut que ça n'avance pas comme il faut, le concept on peut l'avoir, cela ne me gêne pas du tout de l'avoir. Simplement qu'entre le concept et la réalité, il risque d'y avoir dans les 2 ou 3 ans à venir, des changements qu'on ne pourra plus prendre en compte.

Je suis complètement conscient et ouvert à discuter avec toutes les commissions sur ce que l'on pourrait mettre en terme de commune et nos options, cela ne me gêne pas du tout, mais je vous en prie ne faites pas de méga-commission qui vont vous prendre des heures et même des samedis matins. Je comprends très bien l'idée de M. Augsburgger, au moins cela ira plus vite. Ne va-t-on pas imaginer plein de choses et le jour où il faudra se prononcer sur un plan localisé de quartier, on voulait certaines choses, et on aura l'impression d'être un peu frustrés.

Si nous votons la résolution, je demande la deuxième partie seulement afin de ne pas nous obliger à faire une méga-commission, mais qui intègre dans chaque commission,

Séance ordinaire du 29 avril 2004

avec différents processus, ce qui n'empêche pas d'en parler et de les reprendre dans 2-3 ans. Oui, pour votre envie de participer, je vous en suis reconnaissant, mais ne nous surchargeons pour des résultats qui risquent peut-être d'être décevants.

M. PEREZ-IRIARTE : J'aimerais intervenir sur le fond du problème. J'ai le sentiment que nous sommes face à un choix stratégique important, le changement et le choix de le faire. Bien sûr, il nous faut du temps et que la participation est quelque chose de très complexe, etc.

Je crois que là, on est à côté de la plaque. Il se passe des choses en Europe, même au niveau de ce projet, des dossiers qui ont accompagné le projet dans une ville en Allemagne, a été fait sur la base de la participation et un concept des nouveaux types de comment les citoyens, les autorités peuvent se mettre ensemble pour définir un modèle nouveau.

Pas seulement dans le type de quartier de cité qu'on va construire, mais aussi dans la manière et la procédure de se concerter. A Genève, c'est une expérience, lors des travaux de grands chantiers à St-Jean et aux Charmilles, où la Ville de Genève a engagé des animateurs justement pour consulter des citoyens afin d'organiser des forums, pour voir comment ils imaginaient la couverture de la voie ferrée, comment ils imaginaient tout ce secteur. Cela a été fait dans une approche participative.

Nous avons dans la commune une démarche Agenda 21 Développement durable qui va dans le sens de mettre en place ce type de procédure, afin d'éviter des erreurs qui ont été commises dans le passé. Il est clair que cette proposition est la bonne, elle est lourde, elle est peut-être un peu plus complexe. Peut-être vous avez beaucoup d'expérience à gérer les commissions, je ne crois pas, il faut faire l'expérience, il faut voir ce que cela donne. La tâche n'est pas d'élaborer un cahier des charges, mais simplement de faire des synthèses, des propositions, on peut se faire assister pour la formulation de ce cahier des charges. Je ne vois pas le problème à arriver à une commission tel que proposé dans ce document et de faire travailler les commissions de cette manière-là. Je crois qu'on doit rester dans logique dans laquelle nous nous sommes engagés, c'est le meilleur exemple.

M. FAVRE : Je suis un peu dubitatif. On a cherché depuis le départ à faire cela dans un consensus municipal et pas d'imposer. Si on veut poursuivre dans cette voie, en fonction de ce qu'on a entendu de M. Perez-Iriarte, M. Augsburg, je proposerais, si vous êtes d'accord, de faire une réunion des présidents des 7 commissions énoncées, d'un représentant des groupes qui n'ont pas de présidence de commission, à savoir : les Libéraux et l'Alliance de Gauche, le Président du Conseil municipal, le Conseiller administratif délégué, afin de finaliser cette résolution, et on la propose au prochain Conseil municipal, et on la vote. A vous M. le Président d'agender cette réunion. Je mets au vote cette proposition.

Mme BUUNK-DROZ : Je suis juste gênée par la réaction de M. Baertschi, je trouve qu'il faut voir à plus longue échéance, qu'une législature. On va peut-être d'abord faire une école et après ceci. Il faut voir le projet global, c'est cela qui compte. On vit pour le monde de demain, donc il ne faut pas maintenant se dire peut-être. Il ne faut pas être peureux, pour une fois qu'on a le courage de présenter quelque chose d'intéressant et de participatif, allons-y, on peut toujours corriger la manière de fonctionner, ensuite. Mais allons-y d'abord.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. GUILLERMIN : Je mets au vote la proposition de M. Favre.
La proposition est acceptée à la majorité évidente.

Nous serons chargés d'organiser très rapidement une réunion telle que proposée par M. Favre.

Résolution renvoyée à la majorité évidente. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 19 novembre 2001 et 7 avril 2004 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

Périmètre d'aménagement coordonné de la Chapelle
=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Il m'a été demandé de rapporter une séance d'une commission datant de fin 2001. Je n'ai, dans un premier temps, pas bien saisi l'intérêt d'un tel exercice. Pourtant, à la relecture du procès-verbal minutieux établi en son temps par Mme Coutaz, j'ai réalisé qu'on se trouvait alors à l'origine d'une étude qui devrait entrer très prochainement dans une première phase de concrétisation.

C'est donc avec un recul de près de 30 mois et une certaine liberté que je vais tenter de présenter l'essentiel de ce dont a débattu la Commission de l'aménagement de 2001.

Le périmètre concerné nous est présenté. Il se situe à l'arrière de la zone villas qui faisait l'objet ce soir-là d'une demande de déclassement en zone de développement. (Au vu de la réaction des habitants du quartier de La Chapelle du secteur villas, qui refusaient le changement en zone 3, le déclassement avait reçu un préavis défavorable du Conseil municipal de Lancy. Les autorités cantonales l'avaient alors suspendu.)

Sur Lancy, outre la zone villas, le périmètre comprend le CAD - qui appartient à l'Hospice Général et où se déroulent des activités pour les Aînés. A l'arrière, sont situés les jardins familiaux de Lancy, ainsi qu'un grand champ cultivé, le tout se trouvant en zone agricole.

D'une première rencontre avec Plan-les-Ouates et l'Hospice général, il ressortait que ce dernier était favorable au changement de zone, il souhaitait construire pour valoriser cette propriété. La Commune de Plan-les-Ouates n'était pas opposée à ce que ce secteur s'urbanise, de même que Lancy, en vue d'une normalisation du périmètre.

Pour Lancy, différents éléments restaient à régler :

- pour les jardins familiaux, trouver une nouvelle possibilité avec la création d'une zone spécifique ;
- des problèmes de circulation, vu le trafic actuel et futur ;
- la construction éventuelle d'une école primaire, dès l'instant où une urbanisation se concrétiserait (implantation à cheval sur les deux communes ?).

Séance ordinaire du 29 avril 2004*Déplacements Genève-Sud*

Il s'agissait de reprendre éventuellement l'étude d'une route inter-quartiers (ex-voie Cottier) le dossier ayant été gelé car Plan-les-Ouates avait pris d'autres dispositions.

Six communes avaient présenté une demande au Département de l'aménagement, équipement et logement (Plan-les-Ouates, Veyrier, Bardonnex, Troinex, Carouge et Lancy) afin d'étudier une solution pour le trafic de transit, notamment emprunté par les frontaliers. En cas d'urbanisation, les problèmes deviendraient encore plus importants et une étude de circulation était indispensable.

Il s'agissait également de coordonner la mise en œuvre du périmètre Praille-Bachet - P+R - grand médiateur - Stade de Genève et Centre commercial et le secteur de la Drize-Grange-Collomb.

Les tâches relevées par la commission 2001 étaient :

- Etude déplacements Genève-Sud ;
- Mise à plat des études existantes ;
- Cahier des charges à établir ;
- Compléments d'étude qui seraient à traiter par diverses commissions cantonales et notre Commission de l'aménagement du territoire + certainement une information au public ;
- Etude directrice route de St-Julien / route de Drize.

La forte poussée d'urbanisation, qui se manifestait dans tout le secteur, impliquait plusieurs études afin de gérer l'augmentation du trafic et de maîtriser l'ensemble de la situation :

- changement de zone demandé à La Chapelle ;
- développement du secteur Praille-Bachet ;
- différents projets du côté de PLO et de Carouge.

Dans le périmètre de la zone agricole, La commune ne possède pas de terrain. Le propriétaire est l'Hospice général et la Fondation Bonna Rapin, qu'il représente. L'Hospice général était décidé à réaliser quelque chose, il y a 10 à 12 ans. Notre Commune était intéressée à un projet de centre sportif qui a finalement été implanté aux Cherpines. L'Hospice général nous avait alors recontactés, car il cherchait à mettre en valeur cette parcelle.

La densification prévue est à lier aux études du plan directeur cantonal lors de son élaboration.

Des questions avaient encore été soulevées par les commissaires. Elles portaient sur les points suivants :

- Pourrions-nous conserver les jardins familiaux, si on dit oui au déclassement ?
- Quelle sera la zone décrétée en cas de déclassement de la zone agricole ?
- Dans l'esprit des habitants de La Chapelle, ils auraient un peu envie de voir un aménagement de cette taille. Quelle que soit la zone décrétée, ce serait le type d'habitat qui rencontrerait peu d'opposition.

Dans l'étude Praille-Bachet, il est fait état du Parc des Communes-Réunies avec des cheminements de liaison et des cordons boisés, qu'en sera-t-il ?

Si ces points étaient à l'ordre du jour en novembre 2001, c'était dans le but :

Séance ordinaire du 29 avril 2004

- de tenir la commission au courant, vu une conférence de presse imminente ;
- de lier les deux points a) et b) afin d'avoir une vue d'ensemble pour bien apprécier la situation.

Lors de la séance du 7 avril, Mme Lin rappelle que le périmètre a fait l'objet d'une étude qui a abouti à un plan directeur de quartier. C'est ce plan directeur que la commune doit à présent voter. Dans sa phase d'élaboration, ce projet a été longuement discuté avec une forte participation de la commune. Une information aux habitants des communes concernées a eu lieu, ainsi qu'une consultation publique qui a amené des remarques. Celles-ci ont été intégrées dans la réflexion.

Dans la phase de consultation, le Département a reçu une trentaine de lettres ainsi que des pétitions. Cela démontre que ce projet a suscité un grand intérêt de la population.

Les observations portent essentiellement sur :

- Les transports qui soulèvent nombre de questions. Il a été demandé une étude générale sur la circulation, à laquelle il est répondu au travers de l'étude sur Genève-Sud.
- La circulation : une voie supplémentaire à la douane de Bardonnex permettrait surtout de soulager le trafic. Il serait possible d'aménager la route de la Chapelle en établissant une voie de bus en site propre puisqu'il est nécessaire d'établir une desserte dans ce quartier.
- Le projet détaillé devra être réalisé en suivant les résultats de l'étude Genève-Sud qui a permis de coordonner tous les différents projets.
- Le plan directeur cantonal a également une vision générale de la problématique.
- La route inter-quartiers (ex-voie Cottier ou autre), les moyens de circulation douce, l'accès à l'autoroute et un P+R.
- Les modifications de limites de zones. Pour certains, il ne faut rien déclasser (ni la zone villas ni la zone agricole), pour d'autres il faut inclure le périmètre de la voirie dans le projet.
- Les équipements : certaines requêtes demandent de recentrer le nouveau quartier. D'autres suggèrent de conserver les jardins familiaux ou alors de les supprimer. Il faudra inclure un EMS dans le projet.
- Les espaces verts : quelles seront les conséquences de cette urbanisation. Des cheminements verts relieront les différentes parties du quartier. Ce réseau vert se superposera au réseau des rues avec des coulées vertes aboutissant à des fossés de rétention, une solution au problème d'eau récurrent dans cette zone.
- La forme et la densité du projet ont fait débat contradictoire. Risque de créer une cité dortoir avec des gabarits trop élevés. Il est décidé une différenciation des gabarits, logements sociaux, activités et logements à loyers libres.
- Un effort important a été fait sur la concertation
- Les parkings : Le quartier sera bordé de routes collectrices et les parkings seront regroupés, notamment en sous-sol.

**12. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION – Séance du 15 mars 2004 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**

Séance ordinaire du 29 avril 2004**a) Affichage sur la commune – Point de la situation**

=====

M. BADET présente le sujet : La commission reçoit M. Gay qui nous donne le point de situation sur les affichages communaux à la suite d'une réunion déjà effectuée en début de législature.

Un dépliant fut conçu de façon à ce que chaque association puisse visualiser facilement les emplacements mis à disposition.

En ce moment, il existe 19 supports, qui peuvent accueillir 57 affiches pour les annonces culturelles et officielles. Ce qui représente le double des années précédentes. Ces panneaux se veulent amovibles. Une notice officielle se trouvera sur ces panneaux, pour le bon fonctionnement de ceux-ci.

M. Lance nous annonce qu'il est en train de regarder pour une meilleure gestion de ces panneaux, à savoir la coordination des différents services de la commune afin d'assurer une maintenance optimale. Cette organisation sera en fonction à la fin de l'année. Elle sera faite, sans oublier de penser au départ de notre éminent huissier, M. Breda qui partira à la retraite.

Les colonnes Mauris sont en attente d'un appel d'offres, ainsi que les deux panneaux « Vous êtes bien à Lancy ». Une décision pourra peut-être se faire encore cette année selon notre budget.

Les 52 abribus de la commune sont en voie de modification. L'abribus revendiqué par M. Volery, à l'avenue des Morgines, ne devrait pas tarder à apparaître.

b) Modifications à apporter au règlement du Conseil municipal

=====

M. BADET présente le sujet : C'est suite à une demande de vote à bulletin secret que notre dernier président, à savoir M. Lorenzini, a demandé à la Commission de l'administration de revoir le règlement du Conseil municipal. Un règlement modifié et réactualisé fut proposé à la commission.

Hormis deux articles, tout le reste n'est que petites modifications, rectifications et allègements pour la meilleure compréhension de ce règlement.

Deux articles ont été votés séparément au sein de la commission, dont un fut refusé. Ce soir, le Conseil municipal se contentera de voter le règlement dans son entier, règlement approuvé par la commission à l'unanimité.

L'article refusé fut une proposition d'un commissaire qui voulait amender l'article suivant, je cite : « *Le Conseil administratif intervient à la fin des discussions des membres du Conseil municipal, sauf en cas de question directe d'un membre dans le but d'obtenir un complément d'informations* ». Après discussion et un mini débat, l'idée de mettre cet article dans le fonctionnement du bureau semblait plus judicieuse.

Le deuxième article lançant un débat au sein de la commission fut l'article 7.3 qui, dans un premier temps, refusait tout vote à bulletin secret, et ceci au vu des

Séance ordinaire du 29 avril 2004

règlements des communes voisines. Le Conseil administratif, dans son entier, ne voyait aucune utilité, et ceci pour des questions de transparence, de donner la possibilité au Conseil municipal de pouvoir procéder au vote à bulletin secret. En 12 ans de Conseiller municipal, M. Lance n'a, aucune fois, vu la nécessité de cette demande, la première le fut au début de l'année.

Un commissaire déclare vouloir au contraire donner la possibilité aux membres du conseil de pouvoir jouir de ce droit de vote secret à la demande d'un tiers du Conseil. Ce vote ne cache en aucun cas les prises de décisions des partis et des conseillers, car nous trouvons dans nos débats nos intentions de vote, mais peut dans certains cas tendancieux et litigieux faire passer un vote à une voix près.

Après ces discussions, nous passons au vote pour la suppression de cet article, à savoir la première version de ce règlement consistant à ne pas laisser ce droit. Vote refusé par 5 contre 1 acceptation et 2 abstentions.

Logiquement et à la suite de ce vote, l'article comme proposé dans votre règlement 7.3 à savoir, je cite : « *une votation au bulletin secret peut être demandée si un tiers des membres présents la demande* » fut accepté par 3 oui et 2 non et 3 abstentions

L'arrêté 12b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Proposition de diminution du nombre de bureaux de vote sur la commune dès 2005

=====

M. BADET présente le sujet : Suite à l'augmentation du vote par correspondance, la proposition de diminuer le nombre de locaux de vote sur notre ville de 3 à 2 arrive tout droit du bureau du Conseil administratif. Ceci avec accord du Service des votations indiquant qu'un ou deux locaux serait largement suffisant.

Après un regard sur un tableau nous démontrant la réalité de la diminution de la fréquentation de nos bureaux, la commission s'interroge à son tour sur ce sujet.

De plus, le local de vote situé au Grand-Lancy village, à savoir la salle de gym de l'ancienne école Rapin, sera démoli afin de faciliter l'arrivée du tram.

Une première hypothèse de le remplacer par un lieu hautement symbolique, notre mairie, est envisagée par plusieurs commissaires. Cependant, il émane un problème de contraintes au niveau de la sécurité de ce site et ceci afin de pouvoir protéger certains documents confidentiels.

Un deuxième choix serait celui de la salle communale du Grand-Lancy. Cependant ici le problème serait de pouvoir concilier activités communales avec votations, sachant que fréquemment cette salle est utilisée le samedi soir et le dimanche.

L'idée de garder les locaux actuels avec la suppression de celui du village prend son envol, avec pour raison la forte fréquentation de ces deux locaux de vote. Le local des Palettes serait également quant à lui plus centré au vu du développement du quartier la Chapelle-Les-Sciens.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

Avant la proposition de vote présentée à la commission, un commissaire rappelle le geste hautement symbolique d'introduire son enveloppe dans l'urne et regrette le fait de devoir se poser la question de la suppression de même qu'un seul bureau.

La commission accepte par 5 voix contre deux et une abstention la proposition du Conseil administratif, à savoir la diminution du nombre de locaux de votes.

Il restera cependant mais rapidement, dans une prochaine démarche le fait de définir les lieux de ces locaux.

M. TODESCHI : Comme déjà dit, le local de vote ne coûte pas très cher à la commune. Je trouve que le local de vote est un lieu de rencontre. Concernant celui du Grand-Lancy, je trouve que c'est le local qui a le plus de votants en pourcentage. Je suis personnellement contre.

Vote accepté par 22 oui – 3 non – 7 abstentions.

d) Journal Le Lancéen – Suite de la discussion

=====

M. BADET présente le sujet : Vu la longueur de la séance, la présidente propose de renvoyer ce point.

Un commissaire s'interroge sur la nature de ce point, sachant que lors de la dernière séance aucune critique ou remarque n'a été formulée pendant l'audition des responsables de ce journal.

M. Lance rappelle que le Conseil administratif soutien le journal dans sa forme actuelle.

e) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : Un commissaire évoque, et ceci suite à différents articles, la possibilité de rebaptiser le projet de l'Escargot et de lui trouver un nom un peu moins accrocheur pour les journalistes. M. Lance acquiesce, cependant il parle quant à lui du projet du bâtiment socioculturel.

Un commissaire signale la remarque émanant de diverses personnes quant à l'inconfort des emplacements mis à disposition pour la lecture de certains plans concernant la venue du tram.

**13. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 18 mars 2004 -
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**

Séance ordinaire du 29 avril 2004**a) Aménagement du parc Navazza**

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué a souhaité que ce point soit mis à l'ordre du jour pour informer la commission du suivi des travaux.

Il nous communique le résultat des analyses effectuées par l'institut de Lullier. Les résultats ont montré une teneur argileuse entre 30 % et 40 %. M. Rudaz explique que les prélèvements avaient pour but de faire un constat de la qualité de la terre mise en place, avant son évacuation, et de vérifier si la terre végétale (couche supérieure) avait été mélangée avec la sous-couche. Les échantillons ont été comparés avec un sondage sur une zone de terrain non touchée par les travaux. Le résultat confirme que la qualité de la terre, remise en place est identique à celle du terrain d'origine, ce qui met hors course l'entreprise en charge des travaux concernant une éventuelle mauvaise exécution. De surcroît, des tests de portances ont été effectués sur la surface en Terrafoot déjà exécutée pour la « zone manège » afin de vérifier son comportement en cas de passage de véhicules lourds. Tests jugés satisfaisants et, sur cette base, les travaux ont débuté et dureraient 1 mois et demi.

Un dernier souci apparaît qui concerne l'ensemencement des surfaces. Il y a risque de devoir recommencer l'opération d'ensemencement en septembre, car le gazon à la fin juin sera trop jeune. On pourrait attendre par souci d'économie, mais il faut aussi savoir que les racines du gazon participent à la cohésion du terrain. Le Service des travaux et constructions et le Conseil administratif vont réfléchir à la question.

Un commissaire demande si la surface supportera des charges, si le gazon n'a pas encore poussé et également si cette même surface supportera le temps humide. Il lui est répondu que pour les charges, il a été constaté un cisaillement et que la mise en place se fera sous contrôle du Service des parcs, promenades et maintenance. Quant à l'humidité, ce procédé est fait pour supporter des changements de temps et ne reste pas gorgé d'eau en cas de pluie.

b) Divers

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : M. Chobaz informe que l'entreprise Serbeco a communiqué les statistiques des déchets recyclés et commercialisés en provenance de la commune. Une copie nous a été remise avec le procès-verbal de la commission.

**14. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 29 mars 2004 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Audition de M. Roberto Sawicki, directeur de l'Orchestre Lancy-Genève**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Nous avons accueilli à cette commission Mmes Mamie et Mariéthoz du Service culturel.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

En deux mots, l'Orchestre de Lancy-Genève a été fondé en 1975 par M. Roberto Sawicki, son chef actuel. Il peut compter sur un effectif de 25 musiciens en moyenne, pour la plupart membres de l'Orchestre de la Suisse Romande.

Il reçoit de la commune une subvention de Fr. 60'000.-- par an. Elle lui met aussi à disposition une salle de répétition permanente à l'école de Tivoli et un bureau à la villa Bernasconi. En outre, une subvention exceptionnelle de Fr. 15'000.-- a été octroyée à l'orchestre pour son dernier CD.

Il donne de 15 à 20 concerts par an, dont 4 à Lancy. Tous les concerts qui se déroulent à Lancy sont organisés par le groupe culturel, alors qu'à l'extérieur de la commune, c'est l'orchestre lui-même qui s'en occupe.

Il va produire cet automne un CD consacré à Ginastera, compositeur argentin qui s'était établi à Genève en 1971.

M. Sawicki se plaît à Lancy et veut s'y maintenir. Son principal souci est que son orchestre ait une meilleure publicité. Il aimerait en l'occurrence que les dépenses, occasionnées notamment pour l'affichage, puissent être couvertes par les recettes. Il déclare en outre que sans publicité, l'orchestre n'arrive pas à attirer suffisamment de personnes. Il souhaite des affiches plus professionnelles. Il ajoute que le public lancéen est composé d'amateurs éclairés.

M. Lance rappelle alors que l'orchestre est toujours passé par le groupe culturel et que l'organisation des concerts demande beaucoup de temps et de travail. Il précise qu'il est difficile de disposer de grandes affiches pour un seul concert. Il remarque encore que le groupe culturel a de nombreux frais pour l'organisation des concerts, et il ne pense pas que les recettes encaissées par le groupe culturel soient si importantes et qu'elles ne couvrent que difficilement les frais engagés.

Il ajoute que la problématique de l'affichage est à l'étude.

Mme Mariéthoz précise que le Service culturel n'a pas à assurer la promotion de l'orchestre, puisque ce dernier n'est pas municipalisé. Elle comprend toutefois ses doléances concernant les affiches.

M. Sawicki acquiesce et remarque qu'il n'y a jamais eu de journaliste lors des concerts et que cela est dû au manque de promotion. Il ajoute que ce n'est qu'un détail et qu'il n'y a aucun problème.

M. Sawicki répète que l'orchestre pourrait s'occuper de l'affichage, à condition de rentrer dans ses frais. Il ajoute cependant qu'il préférerait que la collaboration avec le groupe culturel puisse continuer.

Une dernière information : le prochain concert à Lancy aura lieu le 14 juin.

b) Présentation du programme des activités à la Villa Bernasconi

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance rappelle alors l'historique de la villa Bernasconi dont la propriété avait été achetée en 1991 par la commune. Il y avait

Séance ordinaire du 29 avril 2004

alors un projet de construction autour de cette villa et les débats avaient été animés. Une commission ad hoc avait été créée et plusieurs idées avancées : musée des instruments anciens, maison de la bande dessinée, musée de la parfumerie, école hôtelière, etc. Ces projets engendraient des coûts moyens de fonctionnement de Fr. 500'000.-- par an. En 1998, il avait alors été proposé de confier l'animation de la maison aux déléguées à la culture.

Nous avons abordé différents aspects du programme des activités qui ont lieu à la villa Bernasconi.

Voici un cliché représentant la liste des activités qui ont lieu à la villa Bernasconi.

Exposition Lancy-Los-Angeles :

C'est le sujet controversé car des interventions ont eu lieu lors du dernier Conseil municipal

Mmes Mamie et Mariéthoz ont expliqué que cette exposition montre des travaux d'étude d'élèves de l'Ecole des arts appliqués sur le sujet de l'ange. Ces travaux sont suffisamment bien notés pour être présentés à des concours. Ces élèves seront les graphistes de demain et c'est dans cette politique de soutien aux créations qu'ils ont été invités.

Des feuillets sont mis à disposition des visiteurs pour pouvoir comprendre le sens de la démarche.

Elles ont envoyé des dossiers pédagogiques aux écoles pour présenter l'exposition, et c'est une pratique qui ne concerne pas seulement cette exposition. Plusieurs classes l'ont visitée, en moyenne deux par jour.

M. Lance pense que la démarche de la commune d'offrir la possibilité à des étudiants de s'exprimer est à conserver.

Plusieurs commissaires ont déclaré avoir envie de visiter l'exposition. Si certains ne l'ont pas aimée, un autre y voit un message de paix dans certaines œuvres. C'est beaucoup une question de sensibilité, souligne un autre.

M. Lance rappelle alors qu'une majorité du Conseil municipal a la possibilité de modifier les choix et les options qui ont été définies jusqu'à présent, mais que personnellement, il préfère poursuivre dans la voie définie à l'origine.

Autre sujet de controverse, les résidences d'été :

Nos deux déléguées à la culture rappellent que ce sont des résidences de travail permettant à des artistes de monter des ateliers ou de préparer des spectacles. Ils reçoivent Fr. 2'000.-- par mois. En échange, ils sont invités à participer à des projets sur la commune. C'est un moyen judicieux pour faire connaître la villa Bernasconi et Lancy.

Cet été, elle sera occupée par M. Aleksander Konstantinov qui est un artiste russe et aussi un professeur de mathématique de l'université. Il monte des installations dans la rue en rythmant l'espace. Le musée des Sciences a sollicité Lancy pour présenter des artistes lors de la « Nuit de la Science » le 3 juillet et M. Aleksander Konstantinov a

Séance ordinaire du 29 avril 2004

été retenu. Lancy sera mentionnée comme partenaire artistique sur les publications de la « Nuit de la Science » tout en n'investissant pas un franc.

Lancy reçoit de plus en plus de demandes d'artistes de renommée grandissante qui souhaitent occuper la villa.

Un commissaire remarque que les Conseillers municipaux n'ont pas conscience des retours que ces résidences procurent.

Mme Mariéthoz demande s'il y a une volonté municipale de continuer ces résidences d'été. M. Lance en est convaincu, mais il est nécessaire de donner des explications précises avant chaque résidence.

Autres activités :

L'atelier de photo pour les enfants. Il est déjà complet.

Fête de la musique

Le Service de la culture sert de relais pour la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises. La Fête de la musique sera mise sur pied en collaboration avec l'Association des Intérêts du Grand-Lancy ainsi qu'avec le Collectif des Palettes.

Expo Exem :

Exem fête ses 20 ans d'activité sur Genève, travaillant dans le pastiche. Cette exposition sera faite en collaboration notamment avec la librairie Papiers gras et la BPU à la Bibliothèque de la Cité.

Journées du livre :

Les Journées du livre se font en collaboration avec différents services communaux. Un concours d'écriture est prévu. Une ancienne inspectrice collabore également en relayant le message auprès des écoles.

Festival h!p-hop :

La démarche se fait en association avec d'autres communes. L'investissement est lourd, mais la répartition des tâches et des frais fonctionne correctement.

Et pour finir Mai au Parc dont voici le programme :

Le mercredi 12 mai, « Farce et attrapes », spectacles de clowns. Le vendredi et le samedi, des groupes de musique genevois et étrangers viendront jouer. Le samedi, une représentation de la Nuit des Rois de Shakespeare par une troupe de *Commedia deil 'Arte*, sera donnée et le dimanche, brunch avec danse, tango et spectacle musical.

Il faut aussi mentionner d'autres activités culturelles à Lancy ponctuelles, comme la quadriennale de la sculpture ; annuelles comme Lancy en Fête ou encore permanentes et municipalisées comme la Ferme de la Chapelle. Le tableau de ces activités pourra être intégré dans le site Internet une fois validé.

c) Propositions d'un concept d'affichage pour les activités culturelles sur la commune

=====

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance déclare que des panneaux sont à présent à disposition pour les sociétés et la mairie. Il remarque que l'idée de mettre une liste des manifestations culturelles de manière mensuelle ou bimensuelle a été évoquée. Il ajoute qu'il était également envisagé de recourir à un graphiste afin de déterminer une esthétique à ces nouvelles affiches. Les sociétés de la commune ont été informées de cette nouvelle possibilité d'affichage.

Mme Mamie ajoute que M. Bovey était motivé pour trouver une ligne graphique. Il est donc entré en contact avec un graphiste. à qui il a expliqué les desiderata. Elle rappelle cependant qu'il faut compter Fr. 1'200.- pour la création d'une affiche et autant pour sa réalisation.

Un commissaire demande si les sociétés devront payer quelque chose pour cet affichage.

M. Lance répond que ces panneaux sont mis à disposition gracieusement des sociétés communales.

La problématique du collage des affiches et de l'entretien des panneaux est encore à débattre. M. Lance proposera à ses collègues de déléguer cette fonction au Service des parcs, promenades et maintenance.

Il conclut en mentionnant que l'information de la commune se fait à travers le Lancéen, l'Agenda culturel, le site Internet et l'affichage.

d) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Un commissaire demande s'il est possible d'exposer les œuvres d'art acquises par la commune, et si possible dans un seul lieu.

Mme Mamie lui répond que la plupart d'entre elles sont accrochées dans les bâtiments communaux et Mme Mariéthoz rajoute qu'il est possible d'imaginer une journée portes ouvertes comme cela s'est déjà fait par le passé.

Un commissaire propose que le groupe Lancy Percussion, qui est le seul groupe de percussion à Genève, obtienne de la commune un coup de pouce promotionnel. M. Lance en prend acte et propose de le recevoir lors d'une prochaine séance de la commission.

**15. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 5 avril 2004 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**a) Audition des représentants de la Compagnie des Sapeurs-pompiers
de Lancy**

=====

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. AESCHBACHER présente le sujet : Dans le cadre de l'audition des acteurs de la sécurité civile à Lancy, la commission auditionne le capitaine de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Lancy, à savoir M. Eric Baud.

Après une brève présentation de son cursus, M. Baud nous présente sa compagnie. Cette dernière fonctionne très bien et connaît une évolution positive tant au niveau du matériel que des hommes. Le capitaine se plaît à relever le soutien des autorités. Il relève cependant deux aspects qui le préoccupent :

- celui de l'effectif qui a quelque peu diminué. La Compagnie compte actuellement 51 membres alors que le nombre idéal se situe entre 60 et 65 ;
- le second est le manque de locaux et de place pour abriter la totalité des véhicules, ce qui explique que certains sont dehors et risquent des déprédations. C'est pourquoi il est plus que nécessaire de construire la Maison de la Sécurité.

En réponse à plusieurs questions de commissaires, M. Baud rappelle que les tâches des Sauveteurs et des Sapeurs-pompiers sont distinctes. La compagnie compte actuellement 5 femmes et, afin de palier aux manques d'effectifs, notamment dans le cadre du Stade de Genève, les services sont partagés avec Troinex et Onex. Pour mémoire, un tiers de l'activité de la compagnie en heures concerne les gardes de préservation. Pour en terminer avec ce sujet, il confirme que la Société d'exploitation du stade n'a toujours pas payé la totalité des heures de service, mais que ceci devrait être réglé prochainement.

Il aborde ensuite la réforme en expliquant que ce projet est à bout touchant dans sa mise en pratique, la partie théorique ayant été acceptée par les différents acteurs, soit le SIS la fédération des Sapeurs pompiers, l'Association des communes genevoises. En résumé, les pompiers volontaires devraient intervenir en premier échelon pour certains types de sinistres, comme les feux de broussailles, de conteneurs et ce, de 19.00 à 07.00 heures du matin, lorsque le SIS est en sous-effectif.

En réponse aux questions des commissaires, M. Baud estime que la réforme devrait tout au moins stabiliser le nombre de sorties du SIS et, par là même, les coûts. En ce qui concerne les problèmes de disponibilités au vu de l'augmentation possible des interventions, il estime que ces problèmes se posent plutôt l'après-midi, mais là, c'est toujours le SIS qui interviendra. La détermination du choix des intervenants est par ailleurs toujours du ressort du SIS. En ce qui concerne le niveau d'équipement, Lancy est prêt, et en cas d'urgence, il est toujours possible de regarder avec les autres communes.

L'information relative à la réforme a été donnée aux pompiers, mais il serait souhaitable, selon un commissaire, d'en faire de même pour la population, et ce d'ici l'entrée en vigueur prévue pour septembre ou octobre.

Un commissaire revient sur les gardes de préservation et notamment la gestion des salles communales et celle de la Plage en particulier où il est constaté un manque de respect des normes de sécurité. M. Baud répond que cette salle est jolie mais pose des problèmes en matière de sécurité, notamment pour l'évacuation en cas de sinistre. M. Lance complète en informant que le Conseil administratif est intervenu auprès du Service des travaux et constructions pour qu'un contrôle soit effectué.

Selon un commissaire, il faut rajouter un volet sécurité au formulaire de location de cette salle et exiger la présence d'un pompier qui fasse respecter l'interdiction de

Séance ordinaire du 29 avril 2004

dépassement de la capacité d'accueil pour chaque spectacle. M. Lance répond à un commissaire que les ASM interviennent que très rarement dans le cadre des salles communales, mais qu'il est prévu une ronde le samedi de 19.00 à 02.00 heures, une fois par mois, et à cette occasion, ils pourraient intervenir dans des salles communales où des débordements peuvent survenir. Mais il conclut que, de manière générale, les locations se déroulent sans problème.

Avant de remercier le capitaine M. Lance lui indique avoir pris note de ses remarques, et précise que le Conseil administratif a la volonté de faire avancer le projet de la Maison de la sécurité. Le président remercie également M. Baud pour sa présence et ses explications. Pour sa part le capitaine est ravi d'avoir pu faire notre connaissance et reste à disposition pour toute question.

b) Divers
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : En réponse à un commissaire, il est confirmé que la piscine de Lancy contrôle le nombre d'entrées et les limite en cas d'affluence. En ce qui concerne le volet sécurité dans les contrats de locations de salles, M. Lance vérifiera leur teneur.

Un commissaire revient sur la problématique de la verbalisation des automobilistes parkés en sens contraire. Selon lui, Lancy est la seule commune à appliquer cet article. M. Lance conteste et répond que cette loi est en vigueur partout. Il est cependant d'accord de refaire passer une information dans le Lancéen, et prend note de la proposition de distribuer pendant une durée limitée des papillons d'information en lieu et place de verbaliser.

En complément à l'information des patrouilles prévues par les ASM le samedi, M. Lance informe que l'entreprise privée garde son mandat de surveillance des parcs communaux. Par ailleurs, une étude est en cours à ce sujet et comprendra les besoins en hommes pour assurer correctement cette mission.

En conclusion, M. Lance informe que c'est le GSL qui s'occupera de la sécurité et du stationnement lors de la Fête des écoles. Le rapprochement de l'Office de la protection civile de Lancy avec celui de Carouge sera discuté prochainement et, qu'en l'état, il n'a pas plus d'information suite à l'article de Mme Spoerri sur les ASM.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ERETZIAN : J'ai pris bonne connaissance en début de séance de la défense de M. Lance d'un style d'art moderne présenté régulièrement à la villa Bernasconi. Pour ma part, et en tant que contribuable, je suis frustré et je demande qu'enfin tous les styles d'art soient représentés dans ce lieu culturel.

Vos goûts M. Lance ne sont pas forcément ceux de l'ensemble des citoyens, et comme nous ne sommes pas dans un régime totalitaire, j'espère qu'enfin, vous tiendrez compte du goût de l'ensemble des Lancéens. Si ce n'est pas le cas, je me propose de

Séance ordinaire du 29 avril 2004

fournir, pour une prochaine exposition, un tas de charbon identique à celui exposé au Mamco, que nous avons tous les deux admiré, qui nous a laissés sans voix, lorsque vous étiez Conseiller municipal.

Comme je l'ai souvent signalé au Conseil administratif, la zone 30 km/h des Esserts ne fonctionne pas, tant par la vitesse que par la densité. Depuis samedi, des écriteaux ont été scotchés sur les panneaux zone 30 km/h. Est-ce que le personnel passe dans ce quartier ? Car ils sont toujours là ce soir, indiquant « halte aux chauffards ». Sachant qu'un certain Conseiller administratif actuel déteste les voitures, je demande s'il désire prendre des mesures.

Est-ce que le Conseil administratif peut me confirmer, lors d'une prochaine commission, que toutes les contre-parties indiquées dans la convention de la Fondation du stade de Genève, ont été respectées à ce jour.

Mme DILONARDO : J'ai deux informations. La première a déjà été distribuée aux commissaires de la Commission des sports, mais j'aimerais qu'elle soit connue de tous les Conseillers municipaux. Il s'agit de la finale des championnats suisses des sélections régionales organisées par le Lancy-Basket. Les demi-finales auront lieu le 1er mai à la salle omnisports du Petit-Lancy et au Cepta de 13.00 à 19.00 heures, et dimanche 2 mai, les finales de 13.00 à 15.00 heures à la salle omnisports du Petit-Lancy.

Vous avez reçu sur vos tables le programme de la kermesse de Christ-Roi, la kermesse du Muguet, vous êtes tous cordialement invités. De mémoire de lancéenne, cette kermesse a toujours eu lieu le premier week-end du mois de mai, depuis une dizaine d'années, dès le vendredi soir. Or malgré cela, cette année, l'association La Virgule a également organisé son repas annuel à cette même date, le vendredi.

C'est extrêmement regrettable car les bénévoles sont souvent les mêmes dans plusieurs associations, et non seulement cela va créer des problèmes d'effectifs au niveau des stands dans notre kermesse, mais va nuire également à l'association. Je pense qu'il y aura un manque de certains convives à ce repas. La moitié des invendus promis par une pâtisserie du coin, sera aussi réduite de moitié pour la kermesse et l'association.

Mme CASUTT : J'ai été étonnée, ainsi que certains autres commissaires, de la méthode employée par une Conseillère municipale, pour faire pression sur le changement d'horaire des commissions.

J'aimerais rappeler que, lorsque nous nous engageons pour faire partie du Conseil municipal, il est de notre devoir de nous renseigner sur ce que cela implique. Si les horaires ne sont pas compatibles, il ne faudrait pas s'engager.

De plus, il me semble que deux à trois soirs de séances mensuelles peuvent être aménagées, même pour des mères de famille. Ces horaires ont été adaptés étant donné que certains d'entre nous sont actifs dans d'autres comités et, grâce à cet horaire, il nous est possible de cumuler plusieurs réunions dans la même soirée !

M. MARCHIANDO : Je voudrais demander au Service des travaux et constructions s'il peut procéder à la pose de gazon à certains endroits du parc des Rambossons, étant donné qu'il a souffert de la chaleur et de la sécheresse de l'année passée.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. TODESCHI : J'aimerais apporter une rectification et une confirmation, elle concerne l'école de Tivoli. La panne de ventilation ne concernait pas les toilettes, mais tous les locaux du parascolaire qui devaient mettre des seaux par terre. La confirmation est que la ventilation n'existe pas dans les toilettes.

M. PEREZ-IRIARTE : Je demande une information comptable et détaillée à notre Conseiller administratif délégué aux finances. Il s'agit des honoraires des experts qui ont été engagés dans le cadre de l'Agenda 21, compte tenu que ce groupe de travail exécute un travail qui n'est pas suivi par le Conseil municipal, et que je suis le rapporteur afin d'informer sur l'avancement des travaux. Nous ne connaissons pas les termes d'engagement des experts du génie social. Je désire savoir s'il y a un contrat ou pas. Quand commence et finit leur mission, s'ils sont payés à l'heure, à la semaine ou par mois. S'ils ont rempli un cahier des charges par rapport aux objectifs qui ont été fixés par le groupe de travail ou pas. On ne connaît pas les termes des prestations qui doivent être fournies, et à quel prix.

Ma demande est, soit de déléguer le Conseil municipal à ces travaux, ils ont deux casquettes, ils sont délégués de deux commissions au moins, et en plus, ils ont été nommés par chaque parti politique. Je demande que des comptes détaillés pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003 concernant l'activité des experts, soient envoyés aux 6 partis politiques de la commune, soit à tous les membres du Conseil municipal, soit aux 3 commissions concernées par le développement durable, à savoir : la Commission des finances, la Commission sociale et la Commission de l'environnement. Il y a un vice de forme au niveau du suivi et du contrôle qui me semble important. Je ne demande pas une réponse ce soir, mais une réponse par écrit, avec les détails financiers de ces dépenses.

M. AUGSBURGER : Le 18 décembre 2003 dans cette même honorable assemblée, je posais une question sur ce qui était prévu comme travaux au restaurant le Marignac, suite à la publication d'une autorisation de construire dans la Feuille d'avis officielle.

Aujourd'hui, 29 avril 2004, pas de réponse à l'horizon, mais par contre des travaux d'une grande ampleur avec modification de la façade d'une demeure digne d'être classée à la place des bassins adjacents, remplacement de chaudière, de tuyauteries et j'en passe.

Je tiens à rappeler que, dans le cadre des réflexions sur l'aménagement du site de Marignac, pour lequel certains d'entre-nous ont siégé les samedis matins, ce restaurant faisait partie du concept global d'intégration, au même titre que le pont-jardin ou la couverture des Communes-Réunies.

Je prie le Conseil administratif de nous communiquer quels aménagements sont prévus, par qui et surtout aux frais de qui ?

Je suis très satisfait que l'on envoie enfin du personnel communal à la piscine de Carouge pour vérifier mes dires. Il est toutefois regrettable d'avoir attendu 18 mois pour le faire.

M. Lance, ministre de la culture, je vous prie de ne pas donner une dimension trop grande à mes propos, et vous remercie de votre réponse.

Séance ordinaire du 29 avril 2004

M. CHOBASZ : Deux réponses. A M. Marchiando, je précise que je transmettrai, au Service des parcs, promenades et maintenance sa demande de réengazonnement de ce parc très utilisé des Rambossons.

Concernant l'intervention de M. Eretzian, je n'ai pas compris s'il fallait enlever ou pas les autocollants « halte aux chauffards ». Faut-il les maintenir ou les enlever ?

M. ERETZIAN : Je suis étonné qu'on les laisse depuis samedi. On peut scotcher ce que l'on veut. Personne n'agit.

M. CHOBASZ : J'en prends note. On ne peut pas mettre des collaborateurs devant chaque panneau. On répondra sur le fond en séance de commission, ce sera plus constructif. Mais, je veux dire ce qui pose problème, ce n'est pas la zone 30 km/h, mais le comportement de certains automobilistes dans la zone 30 km/h. Le problème est connu et on prendra des mesures complémentaires.

M. LANCE : J'aimerais réagir aux propos de M. Eretzian concernant les activités à la villa Bernasconi. Je me suis donné la peine au début de cette séance de faire une présentation globale de l'offre culturelle à Lancy. Il ressortait que la villa Bernasconi n'était qu'une partie de l'offre culturelle à Lancy, je crois que vous n'avez pas tout à fait compris ce que je voulais dire.

D'autre part, il me semble que les activités à la villa Bernasconi, comme l'a décrit M. Marchiando dans son rapport, sont variées et diverses, il y a de la lecture en chambre, de la danse, de l'art contemporain, de la bande dessinée, et je ne vois pas trop où se situe le problème.

Comme je l'ai dit au début de cette intervention, il y a d'autres formes de culture à Lancy. Je n'ai pas l'habitude de vous rencontrer dans ces autres lieux, que ce soit la Ferme de la Chapelle, dans les différents spectacles du Groupe culturel ou par exemple, aux concerts de la Musique de Lancy, d'ailleurs, durant lesquels je ne rencontre pas souvent de Conseillers municipaux, et c'est aussi regrettable.

Concernant le chemin des Esserts, M. Chobasz vous a répondu. J'en ferai part aux agents municipaux de sécurité concernant ces autocollants. Nous reconnaissons qu'il y a un problème au chemin des Esserts, nous avons reçu plusieurs plaintes de riverains, et nous étudions toutes les possibilités pour y remédier. Nous avons effectué des contrôles de vitesse avec le Visispeed. Il y a un projet de réfection du passage, sous la route du Pont-Butin, du chemin des Esserts, et nous vous tiendrons au courant par rapport à ces aménagements.

Concernant l'intervention de M. Perez-Iriarte, je prends note de votre demande. Je pourrai informer la Commission des finances des montants payés chaque année par rapport aux honoraires versés aux mandataires pour l'Agenda 21, sinon, je pense que mon collègue, M. Baertschi, pourra vous donner plus d'informations à ce sujet.

M. BAERTSCHI : Je reprends la balle au bond de M. Lance, c'est une invite adressée à son encontre et non pas la mienne, mais comme je vous ai déjà répondu M. Perez-Iriarte de manière personnelle, et bien comme cela, vous aurez une réponse de manière officielle par mon collègue. Je vous invite simplement à prendre tous les comptes depuis les années que vous souhaitez, vous regardez sous Agenda 21, vous

Séance ordinaire du 29 avril 2004

aurez les résultats des comptes, on n'a rien à cacher. Si M. Lance veut faire ce travail à votre place et bien, je le remercie.

M. PEREZ-IRIARTE : Je ne voulais pas une réponse ce soir, je voulais les détails entre le contrat et les prestations de service. Comment sont facturées les dépenses, et quel est le résultat ? Ce ne sont pas seulement les comptes, c'est aussi de savoir si ce contrat est bien honoré ou pas.

M. LANCE : Nous avons pris note de cette demande.

M. CHOBASZ : Juste une information. Je dois aviser les membres de la Commission de l'environnement que la prochaine séance de la Commission aura lieu jeudi prochain, le 6 mai. Par contre, la Commission des travaux et constructions aura lieu le jeudi 13 mai, avec notamment la demande de crédit d'étude pour la rénovation de l'école du Bachet.

M. GUILLERMIN : Vous avez mon approbation pour la date.

17. QUESTIONS DU PUBLIC

HABITANT DU CHEMIN DES ESSERTS : Pour les questions du chemin des Esserts, les immeubles qui datent de 1949, n'ont pas subi de travaux importants jusqu'à cette réfection qui va se faire maintenant. Ce qui veut dire que l'amortissement de ces immeubles, il s'est fait sur 45 ans, même plus. Je désire savoir quelle est la durée de vie des travaux qui vont être faits maintenant. On nous parle d'un amortissement sur 22 ans. Est-ce qu'on estime que ces travaux dans 22 ans ne valent plus rien ? Est-ce qu'on pourrait envisager une durée plus longue, une trentaine d'années éventuellement ?

Les nouveaux travaux qui vont se faire pour mettre les immeubles aux nouvelles normes, est-ce qu'il n'y a pas une partie de ces travaux qui sont des travaux de maintenance, quand on parle de la toiture et autres, étant donné qu'il n'y a pas de travaux qui ont été faits depuis longtemps. Il faudrait savoir si tous ces travaux sont uniquement pour la mise aux normes ou s'il y en a qui sont des travaux de maintenance qui auraient dû être comptabilisés à part.

M. CHOBASZ : La réponse sur les 22 ans. Ce n'est pas un élément lié à la durée de vie des installations qui seront rénovées. C'est la loi sur les démolitions, le code des obligations aussi, qui fixent la durée d'amortissement. Dans ce contexte-là, nous avons retenu la durée de l'amortissement la plus longue possible. Cela ne signifie pas qu'au bout de 22 ans, a priori, les installations devront être refaites car leur durée de vie devrait être supérieure à ces 22 ans.

Autre élément. Il est vrai que, dans le cadre du coût global des travaux, ce ne sont pas des travaux répercutés à 100 % sur les loyers. Ne sont répercutées que les parts des travaux qu'on appelle des travaux à plus-values. Donc, sur le crédit total, il n'y a que les 60 % du coût qui est considéré comme des travaux à plus-values et, par opposition, 40 % est pris en compte comme travaux d'entretien et ne sont pas répercutés. Logiquement, la règle voudrait qu'on retienne 70 % de travaux à plus-

Séance ordinaire du 29 avril 2004

values. Compte tenu du fait que, comme vous l'avez rappelé, il ne s'est rien passé dans ces immeubles pendant un laps de temps important, nous avons diminué ce pourcentage de 70 % à 60 % pour atténuer la répercussion du coût des travaux sur les loyers.

HABITANTE DE LA DEFENSE DES HABITANTS DU PETIT-LANCY : A nouveau une question à propos du groupe des Esserts. C'est à propos du coût des économies d'énergie, Mme Jelk-Peila a rapporté une économie évidente des frais de chauffage des locataires. Je précise que la moitié des loyers sont actuellement à Fr. 1'270.-- la pièce par an, et qu'ils vont passer à Fr. 3'225.--, soit une augmentation de Fr. 2'000.-- par pièce par an. Si on compare les économies potentielles réalisées sur les frais de loyers, ce n'est pas tout à fait équilibré. Pour continuer dans cette démarche, je crois que tous les habitants de la commune vont pouvoir profiter de cette réduction des émanations du CO₂, pour la commune c'est aussi une vitrine de mettre tous ces immeubles aux normes. Je demande si tous ces coûts ne devraient pas être pris en charge par l'ensemble de la communauté, et puis assumés plus globalement par la commune, que simplement directement aux locataires.

M. CHOBAS : Pour vous répondre, je crois qu'il faut quand même différencier les locataires des immeubles communaux et puis l'ensemble des contribuables lancéens. C'est évident que les locataires des immeubles de la commune sont aussi des contribuables, mais il y a beaucoup d'autres contribuables qui ne sont pas locataires des immeubles de la commune. Dans ce contexte-là, il faut quand même séparer les charges.

Autre élément. Par rapport aux chiffres que vous avez cités, Fr. 3'225.-- la pièce par an, il faut savoir - et vous le savez - que c'est le plafond fixé par la loi. Cela signifie que, si vous prenez le plan financier, il faut prendre l'état locatif moyen. Si je prends l'état locatif moyen après travaux, dans notre projet de plan financier, il se situe à Fr. 2'891.--, pour le 17-19, avenue Louis-Bertrand. Cela signifie donc qu'il n'est pas à Fr. 3'225.--. Il est évident que certains appartements approcheront du plafond que vous avez cité mais la moyenne générale de tous les appartements de l'ensemble des immeubles se situera en dessous de Fr. 3'000.-- la pièce par année.

HABITANTE DE LA DEFENSE DES HABITANTS DU PETIT-LANCY : Près de la moitié des loyers actuels sont à Fr. 1'270.-- par pièce, cela fait quand même une augmentation énorme pour près de la moitié des locataires.

M. CHOBAS : Sur le plan que j'ai, je vois, toujours pour le 17-19, avenue Louis-Bertrand, que le loyer moyen annuel par pièce, avant travaux, est à Fr. 2'021.--. Donc, on passe de Fr. 2'021.-- à Fr. 2'891.-- après travaux. Je vous concède volontiers que, sur la moyenne, passer de Fr. 2'021.-- à Fr. 2'891.--, cela fait quasiment Fr. 800.-- à Fr. 880.-- d'augmentation,, cela fait effectivement 40 à 50 % d'augmentation. Il est encore vrai que c'est une moyenne. Il est évident aussi que certains locataires seront au-dessus de cette moyenne, puisqu'on a articulé, dans le cadre du rapport que vous avez entendu, que pour certains locataires, la hausse pouvait avoisiner effectivement 100 %. La moyenne ne donne pas le reflet de la réalité de la situation de chacun, elle donne une tendance générale, chacun se trouvant plus ou moins en-dessus ou en-dessous de la moyenne. On peut vous répéter, vous l'avez également entendu, que si des augmentations importantes de loyers pour certains locataires n'étaient pas supportables, le Conseil administratif entrerait en négociation. Puis, de manière générale, dans plusieurs cas, on a procédé

Séance ordinaire du 29 avril 2004

de manière naturelle à des échelonnements aussi des augmentations de loyers dans l'hypothèse, où ces augmentations seraient importantes et pour certains difficilement supportables.

Séance levée à 22 heures 40.

Le Secrétaire :

Dominique ZEHFUS

Le Président :

Marc GUILLERMIN